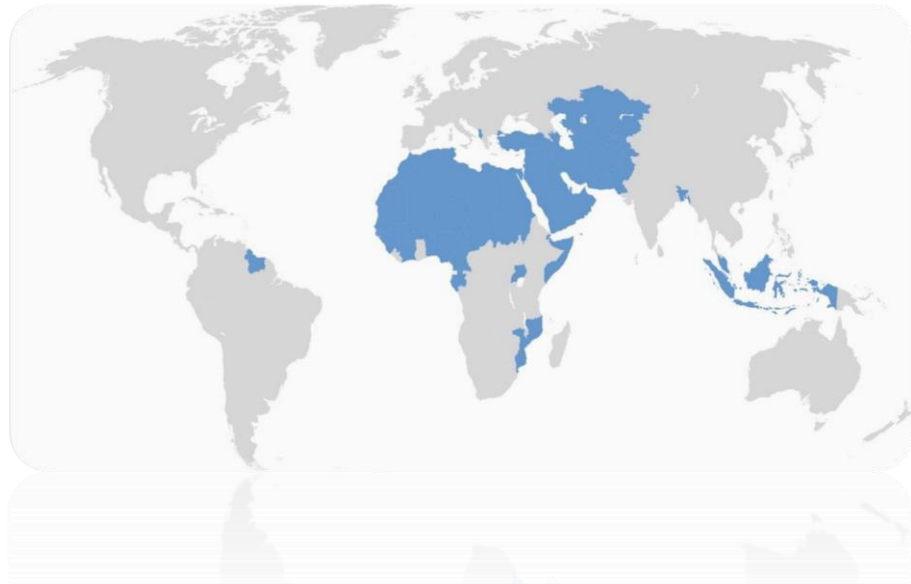




STRATEGIE DE L'OCI POUR LA JEUNESSE

Adoptée en 2018 à Bakou, Azerbaïdjan

www.oic-oci.org



STRATEGIE DE L'OCI POUR LA JEUNESSE



Avant-propos

Aujourd'hui, le monde islamique abrite plus de 500 millions de jeunes. Cet énorme et précieux capital de jeunesse des Etats membres gagnerait à être exploité et développé pour favoriser le changement politique, économique et social. Toutefois, la jeunesse du monde islamique se trouve confrontée à des défis majeurs, parmi lesquels figurent la radicalisation, l'extrémisme violent, le déplacement forcé, l'asile et la migration, qui sont provoqués par les conflits, les privations économiques, l'exclusion, la marginalisation, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et la désintégration de la famille. Autant de défis qui compromettent la capacité des jeunes à contribuer au développement et à la prospérité de leurs pays.

Consciente de l'ensemble de ces enjeux auxquels les jeunes font face dans le monde islamique, l'Organisation de Coopération Islamique a toujours été convaincue de la nécessité d'intensifier davantage les efforts en vue d'autonomiser les jeunes et de renforcer leur rôle dans le développement de nos communautés et de nos sociétés. C'est pourquoi nous sommes persuadés du besoin impérieux d'adopter un cadre inclusif commun pour une stratégie de la jeunesse de l'OCI.

La voie à suivre consiste à tirer le meilleur parti de l'incroyable atout démographique que représente les jeunes en les faisant participer, en travaillant avec eux, en défendant leurs droits et en les impliquant dans le processus de prise de décision. Aujourd'hui, les jeunes sont des utilisateurs effectifs des technologies de l'information et de la communication, y compris les réseaux sociaux, sont connectés les uns aux autres et sont constamment à jour comme jamais auparavant.

Cette stratégie de la jeunesse de l'OCI a été adoptée par la 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Jeunesse et des Sports, qui s'est tenue à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, et entérinée par la 45^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, en mai 2018. Elle est le résultat de la coopération étroite établie entre le Secrétariat général de l'OCI et les institutions compétentes de l'OCI dans l'objectif de concrétiser la vision des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que des Conseils des Ministres des Affaires étrangères et des Ministres de la Jeunesse.

Aussi, cette stratégie fournit-elle les orientations générales pour faciliter la participation et l'engagement effectifs des jeunes dans les efforts globaux de développement national et international. Elle a pour objectifs essentiels de répondre aux besoins, préoccupations et problèmes des jeunes dans les États membres.

Je souhaite de tout cœur que ce document contribuera à assister les Gouvernements et le public en général, dans leur effort collectif pour construire un avenir meilleur pour les jeunes hommes et femmes, en particulier au sein de nos États Membres.

Yousef A. Al-Othaimen

Secrétaire Général de l'OCI

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 5 |
| 1.1. | Aperçu de l'état des lieux, la jeunesse dans les Etats membres de l'OCI | 6 |
| 1.2. | Aperçu général des efforts de l'OCI dans le cadre de l'élaboration de politique de coordination pour la jeunesse | 7 |
| 1.2.1 | Efforts des institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la jeunesse | 9 |
| 2. | STRATEGIE JEUNESSE : NECESSITE ET PRINCIPALES PRIORITES | 12 |
| | Le concept et la nécessité pour une « stratégie-jeunesse de l'OCI » | 12 |
| | 2.B Principaux domaines prioritaires | 15 |
| | 2.B.1 L'éducation | 15 |
| | 2.B.2 L'emploi des jeunes | 19 |
| | 2.B.3 L'inclusion sociale | 22 |
| | 2.B.4 Jeunesse et extrémisme | 25 |
| | 2.B.5 Entreprenariat | 29 |
| | 2.B.6 Service de santé | 33 |
| | 2.B.7 Mariage et mariage précoce | 36 |
| | 2.B.8 L'engagement de la jeunesse et la société civile | 39 |
| | 2.B.9 Nouveaux défis culturels et mondialisation | 42 |
| | 2.B.10 Migration et intégration | 46 |
| | 2.B.11 Jeunesse et environnement | 47 |
| 3. | MODALITES POUR UNE MISE EN ŒUVRE REUSSIE DE LA STRATEGIE DE L'OCI POUR LA JEUNESSE | 51 |
| | 3.1 Le rôle de la coopération intra-OCI et internationale dans la réalisation des objectifs de la stratégie | 51 |
| | 3.2 Les structures institutionnelles de coordination de la politique de jeunesse | 53 |
| | 3.3 Programmes de la Stratégie | 55 |
| | a) Le waqf de la jeunesse de l'OCI | 55 |
| | b) Les centres de jeunesse de l'OCI | 55 |
| | c) La recherche sur les questions de jeunesse | 55 |
| | d) Le sommet de jeunes leaders de l'OC | 56 |
| | e) La journée et le prix de la jeunesse | 56 |
| | f) Stratégie de communication et visibilité | 57 |
| 4. | LA MARCHE A SUIVRE | 57 |

1. INTRODUCTION

1. Les États membres de l'OCI pris ensemble représentent plus d'un quart de la population jeune dans le monde sont l'unique groupe au monde dont plus d'un tiers de la population est constitué de jeunes. D'ici 2050, les États membres de l'OCI devraient compter pour plus d'un tiers (35 %) de la population jeune dans le monde.¹
2. Avec une structure démographique aussi remarquable, on peut dire que les États membres de l'OCI disposent d'un énorme potentiel de développement les jeunes disposent d'un rôle potentiel considérable dans le processus de développement et d'édification. Cependant, cette structure démographique suscite également de profondes préoccupations. Les jeunes des États membres de l'OCI sont confrontés à des défis en constante évolution dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux services de santé ainsi que des opportunités de développement personnel. Dans un certain nombre de sociétés, les jeunes sont menacés, d'une part, par les processus de la mondialisation et d'autre part par la recrudescence de la marginalisation, de l'extrémisme et de la radicalisation.
3. Les États membres de l'OCI ont besoin de répondre promptement aux défis auxquels sont confrontés les jeunes, en particulier dans le contexte actuel où les jeunes citoyens sont actifs dans l'espace virtuel mondial et cherchent de plus en plus à participer aux processus de prise des décisions.
4. L'autonomisation efficace des jeunes permettrait non seulement d'améliorer les conditions de vie des jeunes, mais aussi de renforcer les valeurs fondamentales comme les droits de l'homme, la dignité humaine et le progrès social qui soutiennent la croissance socioéconomique; positionnant ainsi les questions de jeunesse comme étant l'une des principales priorités des États membres de l'OCI.
5. Pour concrétiser cette priorité, il faut pouvoir disposer d'un cadre d'orientation commun, à savoir une vraie Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse. Un tel cadre commun permettrait aux États membres de l'OCI de s'engager avec des mécanismes de soutien par les pairs, en utilisant des outils et des instruments pour répondre aux besoins nationaux de la jeunesse. À cette fin, les intervenants ayant des compétences et des responsabilités dans le domaine de la jeunesse doivent

¹ Organisation internationale du Travail, Indicateurs clés du marché du travail (ICMT), 8ème édition.

travailler ensemble pour déterminer des objectifs clairs, définir des ensembles d'actions et identifier des échéanciers et des procédures de mise en œuvre.

6. À cet égard, la Stratégie devrait définir ce qui constitue les différentes strates de population jeune. Selon la terminologie universelle, la jeunesse correspond à la période de transition où une personne passe de l'enfance à l'âge adulte et de la dépendance à l'indépendance. Pour l'élaboration des politiques, cette conceptualisation implique que les jeunes ne peuvent plus bénéficier de la protection parentale qui est normalement assurée aux enfants alors que, en même temps, ils ne sont pas encore en mesure de profiter de l'éventail des possibilités offertes aux adultes. Cependant, lorsqu'elle est traduite en tranches d'âge réelles, cette définition conceptuelle devient fragmentaire et diversifiée. Dans les États membres de l'OCI, certains identifient les jeunes comme étant les personnes âgées de 15 à 24 ans, tandis que d'autres utilisent une tranche d'âge plus large allant de 15 à 35 ans. Malgré cette approche différente, une tranche d'âge précise doit être impérativement retenue à des fins pratiques liées à l'élaboration des politiques et à la collecte des données. Compte tenu de ces aspects pratiques essentiels, la stratégie suggère d'adopter la définition commune des Nations Unies (soit 15-24 ans) comme étant la tranche d'âge correspondant à la jeunesse. Toute autre tranche d'âge utilisée par les États membres conformément à leurs politiques nationales sera néanmoins dûment respectée et prise en compte dans la mise en œuvre des activités relevant de cette stratégie.
7. La présente Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse est une proposition de ligne directrice que les États membres de l'OCI sont invités à mettre en œuvre dans le cadre de leurs propres priorités nationales et politiques de jeunesse, et conformément à leur propre volonté nationale et souveraine de le faire ou de s'en abstenir.

1.1 Aperçu général de l'état de la jeunesse dans les États membres de l'OCI :

8. Les jeunes sont entourés d'environnements culturels, économiques et politiques uniques et donc de challenges et d'enjeux conséquents dans les différents États membres de l'OCI. Néanmoins, un aperçu général de l'état de la jeunesse dans les États membres de l'OCI montre qu'il existe des défis communs auxquels sont confrontés les jeunes. Ces défis sont généralement liés entre eux et se retrouvent dans des domaines clés de la société. Ces domaines, comprennent notamment, l'éducation (allant du faible taux d'alphabétisation à la disparité entre les sexes), l'économie (dont, entre autres, les niveaux élevés de chômage, les environnements

entrepreneuriaux sous-développés, les compétences faibles et l'inadéquation entre l'éducation et les qualifications), la migration, y compris l'exode rural, une participation civique et politique limitée (avec l'isolement social et l'exclusion), la santé et le bien-être (couvrant un large éventail de questions telles que le mariage forcé, la violence, la malnutrition et l'accès limité aux services de santé), l'extrémisme et la rhétorique politique déviante, ainsi que les changements culturels et sociaux déclenchés par la mondialisation.

9. Ces défis communs sont exacerbés encore plus pour les jeunes dans les États membres de l'OCI qui sont déchirés par des conflits en cours et où la guerre hypothèque lourdement le bien-être des jeunes dans une bien plus grande mesure et avec des conséquences encore plus dramatiques.
10. Bien que les jeunes des États membres de l'OCI connaissent ces problèmes à des degrés variables, l'existence ou non d'une politique nationale fiable détermine en grande partie la mesure avec laquelle les gouvernements et les communautés peuvent répondre à ces défis. Un cadre national approprié de politique de jeunesse est nécessaire non seulement pour répondre aux besoins actuels, mais aussi pour relever efficacement les défis émergents et futurs.
11. Il est regrettable de constater que tous les États membres de l'OCI ne disposent pas de politiques nationales de jeunesse. Un cadre commun offrirait l'occasion d'échanger les bonnes pratiques et de mettre en partage l'expertise entre les États membres.

1.2 Aperçu global des efforts de l'OCI dans le cadre de la construction de politiques coordonnées en matière de jeunesse

12. Les populations jeunes affectent tous les aspects de la croissance socioéconomique et du développement ayant une incidence directe sur les taux de chômage, la violence, la participation politique, l'innovation, la recherche, l'industrie, la création d'emplois et l'esprit d'entreprise. L'autonomisation efficace des jeunes permettrait d'actualiser le potentiel de la jeunesse, tout en renforçant les valeurs centrales et les idéaux de base qui sous-tendent la croissance socioéconomique.
13. C'est dans cet esprit que la première session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports (CIMJS) a tenu ses assises à Djeddah. La Conférence a reconnu le besoin de complémentarité et de synergie des efforts, tout en soulignant l'importance de l'autonomisation intellectuelle, spirituelle et physique des jeunes (OIC/ICMYS/1-2005/FC.FINAL).

14. La 2^{ème} session de la CIMJS a adopté la résolution no. : OIC/ISSF/ICYSM2/2014/R-6 sur *les grandes lignes du projet de Stratégie pour la promotion des questions de jeunesse dans le monde islamique* et a appelé la FISI et l'ISESCO à élaborer la Stratégie et à l'inclure à l'ordre du jour de la 3^{ème} session de la CIMJS.
15. Au cours de la 42^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue au Koweït en mai 2015, les États membres de l'OCI ont souligné la nécessité d'élaborer des méthodes éducatives à la lumière des besoins et des défis futurs pour les jeunes, et réaffirmé la nécessité de lutter contre l'abus de drogue, de lancer des programmes de renforcement des capacités pour les jeunes et de protéger les jeunes contre le désenchantement et l'extrémisme, en coordonnant et en organisant des activités par l'intermédiaire des États membres et des institutions participantes, y compris la conclusion d'un protocole d'accord entre l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), la Fédération sportive de la solidarité islamique (FSSI), le Forum des jeunes de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération (FJCI-DC), la Banque islamique de Développement (BID), le SESRIC et l'Union internationale des scouts musulmans (IUMS), en tant qu'institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la jeunesse en vue de faciliter leur coopération et leur coordination. A la lumière des résolutions issues de cette session, la FSSI est devenue le Secrétariat de la CIMJS sur les questions sportives et le FJCI-DC sur les questions de jeunesse.
16. Il est important de noter que la 43^{ème} session du CMAE a organisé une séance de réflexion spéciale sur "*l'élargissement des opportunités et la promotion des potentialités créatives des générations futures*", qui a abouti à une série de recommandations pour améliorer les conditions de vie des jeunes dans les États membres et assurer leur avenir, ainsi que l'adoption de la résolution no. : 11/43-ORG sur la création d'un nouveau service chargé des questions relatives à la jeunesse au sein du Secrétariat général de l'OCI.
17. En outre, conformément au communiqué final de la 13^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue à Istanbul en avril 2016, l'OCI a réaffirmé sa volonté de faire avancer le renforcement des capacités de la jeunesse en tant que moyen d'assurer la paix et la sécurité dans les États membres de l'OCI, et a souligné la nécessité de renforcer le rôle de la jeunesse dans le développement des sociétés dans les États membres de l'OCI. (OIC/13^{ème} SOMMET 2016/FC/FINAL, Rés. 188; 189). En effet, pour la première fois, un événement de pré-Sommet dénommé :

«Sommet des jeunes leaders» a été organisé par le FJCIDC, pour aboutir aux recommandations intitulées «10 buts en 10 ans».

18. En outre, conformément au Plan d'action OIC-2025 adopté lors du Sommet, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les capacités des jeunes et de s'engager dans les domaines critiques de la croissance économique, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'esprit d'entreprise.
19. La troisième et dernière session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports s'est tenue à Istanbul en 2016, une première discussion a eu lieu au sujet de la Stratégie de la Jeunesse de l'OIC. La résolution sur la Stratégie de la Jeunesse de l'OIC a indiqué qu'une réunion du groupe d'experts examinerait la stratégie (OIC/ICYSM-3/2016/ R1-Y).
20. L'ICYF-DC et le Comité mixte permanent pour la jeunesse ont été chargés de coopérer et de coordonner avec les États membres de l'OIC pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action conjoint pour les jeunes, ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie, en coopération avec le Secrétariat général de l'OIC et pour examiner les progrès de la mise en œuvre, entre autres initiatives (OIC/ICYSM-3/2016/R1-Y et OIC/ICYSM-3/2016/R3-Y). Le Secrétariat général "participera de manière adéquate à l'organisation et coordonnera toutes les réunions des Conseils ministériels sectoriels" y compris les réunions des Ministres de la Jeunesse et des Sports (ICYSM) conformément aux résolutions pertinentes du CMAE à cet égard (Résolution 5/36-ORG).

1.2.1 Efforts des institutions de l'OIC opérant dans le domaine des activités de jeunesse :

21. La Banque islamique de Développement (BID) a lancé de nombreuses initiatives de développement axées sur la jeunesse dans l'ensemble des États membres de l'OIC. Bénéficiant des séminaires annuels de développement de la jeunesse qui mettent à contribution de grands penseurs sur les problèmes de la jeunesse, un certain nombre de programmes de la BID ont été conçus et lancés. Il s'agit notamment du Programme de soutien à l'emploi des jeunes (YES), du Programme de développement de la microfinance (PDM) du Département des services financiers islamiques (DSFI), ainsi que de l'octroi de bourses aux étudiants des niveaux de la licence, de la maîtrise et du doctorat. Parmi les autres initiatives remarquables de la BID à cet égard, mentionnons le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOLIP) du Programme du Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et le Programme de soutien à la microfinance (PSM), le Programme

d'assistance technique pour la promotion des investissements (PATPI) pour le renforcement des capacités pour le développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise, et la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) en Tunisie et en Arabie saoudite.

22. L'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) a élaboré un plan d'action triennal (2016-2018) dans le domaine de la jeunesse, axé principalement sur les trois domaines suivants:

- a) Éducation: A travers des projets visant à développer l'enseignement technique et professionnel pour améliorer les opportunités d'emploi des jeunes ; promouvoir le rôle de l'éducation des jeunes dans la réalisation de la coexistence pacifique et la résolution des problèmes internationaux contemporains ; et promouvoir les efforts communs pour le développement des systèmes éducatifs dans les États membres.
- b) Science et technologie: A travers des projets visant à créer un système durable de développement scientifique; explorer la transformation sociale pour construire des sociétés cohérentes et prospères; soutenir des stratégies de recherche fondées sur la science, la technologie et l'innovation ainsi que des efforts pour soutenir la recherche et le développement grâce au transfert de connaissances pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes.
- c) Culture et communication: A travers des projets visant à prendre en charge les problèmes des jeunes, des enfants et des femmes dans le monde islamique.

23. Le Forum de jeunesse de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération (FJCI-DC) a été créé à l'assemblée générale constituante tenue à Bakou (Azerbaïdjan) le 1^{er} décembre 2004 conformément à la résolution no. : 15/31-C adoptée par la 31^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI qui s'est tenue du 14 au 16 juin 2004 à Istanbul. Le Forum a reçu le statut d'institution affiliée à l'OCI en vertu de la résolution no. : 3/32-C adoptée par la 32^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI qui s'est tenue à Sanaa, au Yémen, du 28 au 30 juin 2005. Le FJCI -DC est une organisation internationale basée à Istanbul. Le Forum est une organisation axée sur ses membres et se compose de 44 organisations nationales et 6 organisations internationales de jeunesse. A travers plusieurs types d'activités, le FJCI-DC vise à promouvoir les intérêts des jeunes, à promouvoir l'éducation formelle et informelle, à renforcer les valeurs morales des jeunes générations, à lutter contre l'islamophobie, à renforcer l'esprit de solidarité entre les jeunes musulmans et à

s'engager dans le dialogue entre les différentes cultures et civilisations. La «Capitale de la Jeunesse de l'OCI», «l'OCI Modèle», «la Plateforme des Startups de l'OCI», «la Journée commémorative de l'OCI», «les Colonies de Vacances du FJCI-DC» et «le Sommet des Jeunes Leaders de l'OCI» sont des exemples des programmes et activités mis en œuvre par le FJCI-DC sur une base régulière. Le FJCI-DC a institué une coopération avec d'autres institutions de l'OCI, notamment la BID, l'ISESCO, le SESRIC, l'UIIM, la CICIA et la FSSI ainsi qu'avec de nombreuses organisations internationales telles que le PNUD, l'ONOM, le Conseil de l'Europe et le Forum européen de la jeunesse. En tant que secrétariat de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des sports (CIMJS) sur les questions de jeunesse et le Bureau exécutif du Conseil ministériel permanent de la CIMJS sur la jeunesse, conformément aux résolutions adoptées par la 3^{ème} conférence des ministres de la jeunesse et des sports (2016-2018), le FJCI-DC agit en tant que principal partenaire du Secrétariat général pour coordonner la mise en œuvre des résolutions de l'OCI liées à la jeunesse. Selon son mandat, le FJCI-DC est également l'agence d'exécution du Plan d'action conjoint pour les jeunes adopté par la 3^{ème} session de la CIMJS en coopération avec les États membres et le Secrétariat général de l'OCI.

24. La Fédération Sportive de la Solidarité islamique (FSSI) a soumis la Stratégie sportive de l'OCI à la troisième session de la CIMJS (OIC/ICYSM3/2016/Stratégie). La stratégie sportive a été adoptée en même temps que le lancement du Bureau exécutif de la Stratégie sportive de l'OCI pour la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de la stratégie adoptée.
25. L'Union internationale des Scouts musulmans (UISM), un organe affilié de l'OCI, a entrepris de nombreuses activités. Celles-ci incluent la participation aux réunions des scouts musulmans avec le Bureau régional européen du scout en Turquie en 2016, la participation à la cérémonie de la tradition du « Badge de Bois » pour les leaders musulmans en Arabie Saoudite, en 2016 et l'organisation en cours du Projet de la Médaille internationale, surnommé « Je suis un collaborateur scout ». L'Union internationale des Scouts musulmans (UISM) participe également à l'organisation de fora sur le dialogue et la modération (10 fora dans 10 pays) ainsi qu'un Congrès international de la jeunesse musulmane en Arabie Saoudite.
26. Le Centre de recherches statistiques et économiques et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) a préparé et soumis son Rapport sur l'état de la jeunesse 2016 à la troisième session de la Conférence islamique des ministres de la jeunesse et des sports (ICYSM). En 2017, en vertu d'une résolution pertinente (OIC / ICYSM3/2016

/ R7-Y) adoptée lors de la troisième ICYSM, le SESRIC a préparé son Rapport 2017 sur l'état de la jeunesse en collaboration avec l'ICYF-DC et l'a soumis au Secrétariat général de l'OCI. Le rapport en question a élaboré un indicateur de score de la politique de l'OCI pour la jeunesse qui permet d'évaluer l'état des politiques et de la gouvernance dans les États membres de l'OCI dans le domaine de la jeunesse. Le SESRIC a également lancé un Programme de stages internationaux de l'OCI (OIC Intern) dans le but de faciliter l'entrée des étudiants sur le marché du travail en contribuant au développement de leurs connaissances et compétences sur l'environnement et le milieu professionnel. Le SESRIC a en outre récemment lancé son projet SPEED et son programme SEED pour une croissance inclusive visant à améliorer les compétences et les capacités de certains segments de la jeunesse dans les États membres de l'OCI.

2. LA STRATEGIE DE LA JEUNESSE : NECESSITE ET PRINCIPALES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

2.A Le concept et la nécessité d'une « Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse»:

27. Des millions de jeunes dans les États membres de l'OCI font face à un large éventail de défis dans tous les domaines de la vie, allant des difficultés économiques aux obstacles sociaux. Bien que les causes profondes propres à chaque pays puissent différer d'un pays à l'autre, il existe un nombre important de points communs aux États membres de l'OCI en ce qui concerne les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes et qui entravent leur développement et affectent leur qualité de vie.. Dans ce contexte, l'élaboration d'une « Stratégie de la Jeunesse de l'OCI » est devenue essentielle pour atteindre les objectifs suivants:

- a) Créer une structure commune qui favoriserait la coopération et le soutien mutuel entre les États membres pour identifier les défis économiques, culturels et politiques qui compromettent le bien-être général des jeunes;
- b) Créer une structure commune qui favoriserait la coopération et le soutien mutuel entre les États membres pour identifier les opportunités économiques, culturelles et politiques susceptibles de contribuer à améliorer la qualité de vie des jeunes;
- c) Établir des politiques durables dans les domaines de l'économie, de la culture, de la politique, de la santé et de la technologie afin d'adouber les efforts des jeunes pour se construire une existence satisfaisante et donner un sens à leur vie;

- d) Développer de nouveaux cadres pour permettre la participation politique et sociale des jeunes et leur intégration pour devenir des citoyens responsables;
 - e) Élaborer de nouveaux mécanismes qui permettraient aux jeunes de trouver des solutions évolutives et innovantes pour le développement socio-économique de leurs sociétés et de toute l'Oummah islamique.
- 28.** Ces cinq principaux objectifs de la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse transcendent en réalité les objectifs de développement durable (ODD) et constituent en fait des étapes nécessaires pour atteindre les ODD, notamment en ce qui concerne l'objectif 1 (Pas de pauvreté), l'objectif 4 (Égalité entre les sexes), l'objectif 8 (Bons emplois et croissance économique), l'objectif 10 (Inégalités réduites), et l'objectif 16 (Paix et justice). En outre, une vraie stratégie de l'OCI pour la jeunesse constituerait un effort concret et réel pour atteindre l'objectif 17 (Partenariat pour les objectifs).
- 29.** Les objectifs de la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse sont également conformes au Plan d'Action OCI 2025 et contribueront assurément à la mise en œuvre de ce Plan, en particulier pour:
- a) L'objectif 2.2: lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, l'extrémisme menant au terrorisme, la radicalisation, le sectarisme et l'islamophobie; b) L'objectif 2.6: Lutte contre la pauvreté;
 - c) L'objectif 2.9: Emploi, infrastructure et industrialisation;
 - d) L'objectif 2.11: Éducation; et
 - e) L'objectif 2.13: Promotion et autonomisation des femmes, bien-être familial et sécurité sociale.
- 30.** Tout aussi important est le fait que ces sont parfaitement en phase avec les 10 objectifs suivants convenus lors du 1er Sommet des jeunes leaders de l'OCI (Istanbul, avril 2016):
- a) Élargir le niveau d'éducation et étendre la formation appropriée;
 - b) Assurer le bien-être et les perspectives économiques de la jeunesse;
 - c) Assurer une plus grande participation des jeunes;
 - d) Prévenir la radicalisation des jeunes;
 - e) Réaliser une coopération réelle et une solidarité plus étroite entre les jeunes musulmans;
 - f) Autonomiser la voix pacifique des jeunes dans les communautés musulmanes;

- g) Renforcer la participation des jeunes musulmans à la paix mondiale;
- h) Comblent l'écart entre les sexes en éliminant les obstacles institutionnels pour les femmes;
- i) Renforcer la participation des jeunes musulmans aux efforts mondiaux; et
- j) Élaborer une politique commune globale et coordonnée de l'OCI au sujet de la jeunesse.

31. La vision de la Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse est d'améliorer le bien-être des jeunes dans les États membres de l'OCI et de relever les défis de développement socio-économique auxquels ils sont confrontés par le biais d'une action concertée et conjointe. Étant donné que chaque stratégie exige un ensemble d'actions politiques pour atteindre ses objectifs généraux et ses sous-cibles, la « Stratégie de l'OCI pour la Jeunesse » envisage d'investir dans un ensemble d'options politiques dans les États membres de l'OCI. Les politiques de la « Stratégie de la Jeunesse de l'OCI » peuvent être regroupées dans dix domaines principaux: l'éducation, l'emploi des jeunes, l'inclusion sociale, l'extrémisme, l'entrepreneuriat, les services de santé, le mariage, la participation, les organisations de jeunesse et le bénévolat et les défis culturels résultant de la mondialisation, la migration et l'intégration.

32. Le succès de la « Stratégie de la Jeunesse de l'OCI » dépend non seulement de l'identification des principaux domaines de priorités, mais aussi de l'engagement total de la part des États membres de l'OCI à respecter les facteurs suivants:

- a) **Identifier les groupes cibles:** Les caractéristiques démographiques des jeunes, notamment les tranches d'âge et les aspects sexospécifiques, doivent être identifiées.
- b) **Cartographier les rôles des parties prenantes:** Le rôle potentiel des entités publiques, du secteur privé, de la société civile, des organisations régionales et internationales doit être évalué pour le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de la jeunesse.
- c) **Élaborer un plan d'action et un mécanisme de reporting:** Un plan d'action doit être conçu pour la mise en œuvre efficace de la Stratégie pour la Jeunesse qui inclura les calendriers, les allocations budgétaires et les indicateurs clés de performance ainsi que les rôles spécifiques des États membres de l'OCI, du Secrétariat général et des institutions compétentes de l'OCI. De plus, l'élaboration d'un mécanisme de reporting sera nécessaire pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie pour la jeunesse.

- d) Adopter une approche cohérente et holistique: il est essentiel d'élaborer une approche intégrée afin de s'assurer que les actions de la politique de la jeunesse sont liées efficacement à d'autres domaines politiques. De plus, afin d'éviter les doubles emplois ou d'éliminer les éventuels affrontements avec d'autres domaines politiques, la Stratégie de la Jeunesse doit être mise en œuvre tout en assurant une coopération horizontale avec d'autres ministères tels que la santé et l'éducation, ainsi qu'une coopération verticale avec les entités locales et les institutions nationales.
- e) Adopter une politique axée sur le savoir: la formulation et le développement de la politique de la jeunesse devraient être basés sur des processus de recherche en vue de documenter la situation des jeunes ainsi que les politiques de jeunesse mises en place aux niveaux local, national, régional et de l'OCI.
- f) Élaborer des outils et des indicateurs pour la recherche: afin de proposer une stratégie pour la jeunesse axée sur les faits et de suivre les progrès enregistrés au fil du temps, il est essentiel de développer un ensemble d'outils de recherche pertinents (par exemple, des enquêtes structurées avec questionnaires) et des indicateurs précis. (par exemple, l'indice OCI de développement de la jeunesse). Dans ce contexte, les institutions compétentes de l'OCI sont appelées à développer ces outils sous la férule et en coordination avec le Secrétariat Général une fois la Stratégie adoptée. Un exemple concret à cet égard est l'indicateur de score de la politique de jeunesse pour les pays de l'OCI (YPSI) développé par le SESRIC dans le contexte de son rapport sur l'état de la jeunesse dans les États membres de l'OCI (2017). L'YPSI fournit un outil fort utile non seulement pour le suivi local de la politique de jeunesse mais aussi pour le développement de nouveaux canaux efficaces de collaboration intra-OCI.

2. B Principaux domaines prioritaires pour le développement de la jeunesse dans les États membres de l'OCI

2. B.1 Education

2. B.1.1 Etat des lieux

33. Grâce à une éducation de qualité, les jeunes peuvent jouer un rôle de transformation dans le développement de la société. Les taux moyens d'alphabétisation des jeunes sont meilleurs par rapport aux taux moyens d'alphabétisation des adultes dans les États membres de l'OCI. En moyenne, 85,3% des jeunes sont alphabétisés, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale (91,0%). La moyenne des pays en développement non membres de l'OCI était de 93,0% en 2015.

En moyenne, l'écart entre les hommes (87,4%) et les taux d'alphabétisation des jeunes femmes (83,2%) dans les États membres de l'OCI est de 4,2%, ce qui est supérieur à l'écart observé dans les pays en développement non membres de l'OCI (0,6%) et la moyenne mondiale (1,8%) en 2015 (SESRIC, 2016a; SESRIC, 2016c). Le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans les États membres de l'OCI a augmenté de plus de deux fois, passant de 14,2 millions à 33,6 millions entre 2000 et 2015. De plus, les diplômés des écoles supérieures représentent une main-d'œuvre mieux qualifiée. Il s'agit là d'une évolution encourageante. Cependant, un aperçu des chiffres sur les taux brut de scolarisation (TBS) des écoles supérieures révèle que les États membres de l'OCI, avec un taux de scolarisation moyen de 28,9% en 2015, sont en retard par rapport aux pays en développement non membres de l'OCI (34,8%) et loin derrière les pays développés (70,8%). La même année, la moyenne mondiale du TBS était de 41,7%.

34. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, le taux de l'indice de parité entre les sexes (IPS) dans les États membres de l'OCI a été mesuré à 0,96 et 0,91, respectivement. Cela implique une faible disparité en faveur des garçons en 2015. D'autre part, au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de l'IPS dans les États membres de l'OCI se situait autour de 1.1 où les filles sont dans un état plus favorable par rapport aux garçons.

2. B.1.2 Défis:

2. B.1.2.1 Faibles taux d'alphabétisation et de scolarisation

35. L'analphabétisme et le faible niveau de participation de la population de jeunes dans les établissements d'enseignement, constituent des défis importants dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, en particulier ceux situés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

2. B.1.2.2 Mauvaise qualité de l'éducation

36. La mauvaise qualité de l'éducation découlant de facteurs tels que les salles de classe encombrées et les faibles ratios élèves-enseignants, met en péril l'avenir de millions d'enfants et de jeunes dans tous les États membres de l'OCI. Par conséquent, il est important que les États membres de l'OCI se concentrent non seulement sur l'amélioration des indicateurs de l'éducation des populations jeunes, comme les taux d'alphabétisation et de scolarisation, mais aussi sur la mise en œuvre de politiques visant à améliorer la qualité de l'éducation des jeunes, à orienter davantage les programmes d'éducation vers la technologie et l'éducation pratique et à revoir les politiques d'admission à l'université.

2. B.1.2.3 Disparité entre les sexes

37. Les disparités existantes observées dans le domaine de l'éducation entre les populations de jeunes hommes et femmes constituent un défi pour le développement de la jeunesse dans les États membres de l'OCI. Les abandons scolaires précoces et les disparités entre les sexes ont plusieurs effets négatifs sur le développement de la jeunesse. En particulier, les abandons scolaires chez les jeunes filles sont généralement associés au mariage précoce. Les filles et les garçons ayant une éducation limitée ont des difficultés à trouver un emploi décent, réduisant ainsi les taux de participation dans la population active.

2. B.1.3 Options politiques:

38. Améliorer les taux d'alphabétisation et de scolarisation

- a) Promouvoir l'importance de la scolarisation chez les jeunes, tant dans les zones urbaines que rurales;
- b) Investir dans les infrastructures éducatives à tous les niveaux (enseignements primaire, secondaire et supérieur);
- c) Soutenir et investir dans tous les types d'éducation (professionnelle, formelle et cours du soir) en vue de répondre aux besoins des jeunes;
- d) Élaborer des politiques pour attirer les jeunes socialement exclus vers les institutions éducatives et élaborer des politiques pour les soutenir dans ces institutions;
- e) Concevoir des politiques éducatives spécifiques pour les jeunes désavantagés (par exemple, les réfugiés, les jeunes déplacés, les jeunes ayant des besoins spéciaux, les jeunes extrêmement pauvres);
- f) Concevoir des politiques éducatives permettant aux jeunes handicapés d'accéder aux institutions éducatives.

39. Investir dans la qualité de l'éducation

- a) Augmenter le ratio élèves-enseignants en investissant dans l'éducation des enseignants et en construisant de nouvelles salles de classe;
- b) Investir dans l'infrastructure des établissements d'enseignement et l'accès à l'Internet;
- c) Utiliser les TIC et d'autres technologies modernes pour améliorer les outils éducatifs dans les écoles;
- d) Mettre au point des mécanismes nationaux de suivi pour mesurer et suivre la qualité de tous les services éducatifs;

- e) Fournir une formation régulière aux enseignants en vue d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances;
- f) Développer des systèmes basés sur la performance pour mesurer la qualité de l'enseignement dispensé.

40. Remédier aux disparités entre les sexes

- a) Sensibiliser les parents par rapport à l'importance du rendement de l'éducation;
- b) Coopérer avec les responsables culturels et les autorités religieuses pour diffuser le message approprié de l'islam sur l'éducation, en particulier sur les droits à l'éducation des garçons et des filles;
- c) Coopérer avec les organisations de la société civile afin de concevoir et de mettre en œuvre des campagnes efficaces, en particulier pour réduire les disparités entre les sexes;
- d) Reconnaître les disparités entre les sexes parmi d'autres défis majeurs et identifier des objectifs spécifiques avec un calendrier précis afin de mesurer les progrès.

41. Développer les capacités scientifiques et l'innovation

- a) Ouvrir des établissements d'enseignements secondaire et supérieur où les jeunes peuvent se spécialiser dans les programmes de sciences et de technologie et doter davantage ces établissements d'enseignants qualifiés et d'équipements requis;
- b) Promouvoir la prise de conscience de l'importance de la science et de la technologie en organisant des foires et des concours pour les jeunes;
- c) Effectuer une analyse de la situation afin de déceler les forces et les faiblesses des programmes d'éducation dans le domaine de la science et de la technologie et de pouvoir améliorer ainsi la qualité de l'éducation dans ces programmes;
- d) Coopérer avec les institutions éducatives internationales à travers des accords visant à améliorer la mobilité des étudiants et du personnel enseignant;
- e) Envisager de concevoir des programmes de bonus et de promotion pour le personnel enseignant dans les programmes scientifiques et technologiques pour attirer des enseignants bien formés et hautement qualifiés dans ces programmes.

2. B.2 Emploi des jeunes :

2. B.2.1 Etat des lieux

42. Les États membres de l'OCI sont largement caractérisés par une faible participation au marché du travail et des taux de chômage élevés en particulier chez les jeunes. La participation des jeunes à la population active dans les États membres de l'OCI est passée de 45,9% en 2000 à 43,4% en 2015, mais a diminué encore plus significativement par rapport à d'autres groupes, passant de 52,8% à 47,1% dans les pays développés et de 56,1% à 46,8% dans les autres pays en développement non membres de l'OCI. La moyenne mondiale a donc diminué pour s'établir à 45,8% en 2015 par rapport à son niveau de 53,3% en 2000. Une légère diminution de la participation des jeunes à la main-d'œuvre a été observée chez les jeunes femmes dans les États membres de l'OCI, en passant de 32,2% à 31,3% entre 2000 et 2015.
43. À partir de 2015, le chômage des jeunes dans les États membres de l'OCI était estimé à 16%, dans les pays développés à 14,3% et dans les autres pays en développement non membres de l'OCI à 11,7%. En particulier, le taux de chômage chez les jeunes est le plus élevé dans les États membres de l'OCI par rapport à d'autres groupes, bien qu'il soit tombé de 22,9% en 2005 à 18,3% en 2015. En ce qui concerne le chômage masculin chez les jeunes, il était de 14,6% dans les États membres de l'OCI et 19,3% dans les autres pays en développement non membres de l'OCI.
44. Le chômage pose un défi considérable aux États membres de l'OCI, compte tenu en particulier du grand nombre de problèmes qu'il génère. La fuite des cerveaux du capital humain vital en raison du chômage est un sérieux défi auquel les États membres de l'OCI sont confrontés. Ce n'est en aucun cas un phénomène limité aux États membres de l'OCI. En 2013 seulement, les jeunes (de 15 à 24 ans) représentaient 12% de tous les migrants.² Le défi que cela pose aux États membres de l'OCI est peut-être plus important compte tenu du rôle crucial que jouent les jeunes dans le développement et la croissance. Les États membres de l'OCI ont le plus grand taux de fuite des cerveaux par rapport à tout autre groupe, taux estimé à 7.41% de tous les travailleurs qualifiés émigrant pour un emploi.³

² UN Inter-Agency Network on Migration and Youth Report, 2014.

³ SESRIC Report, "The Plight of Human Capital Flight in OIC Countries", 2014.

2. B.2.2 Les défis :

2. B.2.2.1 Aptitudes médiocres à la base, incompatibilité des connaissances et des compétences acquises

45. Une éducation relativement pauvre affectant négativement les compétences de la population active et une offre non planifiée des travailleurs dans les différents secteurs, sont deux défis importants pour les marchés du travail dans les États membres de l'OCI. Ces deux défis conduisent à un déséquilibre entre l'éducation et les compétences dans de nombreux États membres de l'OCI où les compétences souhaitées sur le marché du travail ne correspondent pas aux compétences et à l'éducation fournies.

2. B.2.2.2 Structures et rigidités du marché du travail

46. La grande majorité des pays développés ont certaines flexibilités et mécanismes (par exemple, travail à temps partiel, télétravail, prestations de chômage) sur leur marché du travail pour faciliter la transition de la jeunesse d'un emploi à l'autre. Seuls quelques États membres de l'OCI fournissent de telles options. Par conséquent, dans de nombreux États membres de l'OCI, il est coûteux et difficile pour les jeunes de trouver un emploi en raison des structures et des rigidités du marché du travail.

2. B.2.2.3 Faiblesses macroéconomiques et manque de stabilité

47. Les perspectives macroéconomiques globales et la stabilité de l'économie affectent la situation de la jeunesse sur le marché du travail. En temps de récession économique ou d'instabilité, les possibilités d'emploi disponibles disparaissent et les jeunes sont particulièrement touchés en raison de leur niveau de compétences et d'expérience.

2. B.2.2.4 Les jeunes découragés par l'absence d'un environnement propice à l'entreprenariat

48. Si les perspectives du marché du travail ne sont pas optimistes et les rigidités du marché persistent, il est probable que de nombreux jeunes cesseront de chercher des emplois. Cela se traduit par un faible taux de participation de la population active. En général, à la fois pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, il existe une autre façon de faire face aux défis du marché du travail en étant un entrepreneur. Cependant, le succès en tant qu'entrepreneur dépend fortement de l'environnement propice existant qui nourrit leur croissance. Dans de nombreux États membres de l'OCI, ni le système éducatif ni les marchés du travail ne constituent un environnement favorable pour les jeunes entrepreneurs.

49. Encourager le financement de projets d'entrepreneuriat et les associer à des politiques axées sur le soutien aux jeunes entrepreneurs et à la protection des petites et moyennes entreprises (PME); établir des partenariats solides entre le secteur privé et les ONG accréditées pour relever les défis associés au chômage des jeunes

2. B.2.3 Options politiques:

50. Investir dans les programmes d'éducation formelle et de formation professionnelle (EFP)

- a) Élaborer des stratégies et des politiques efficaces pour promouvoir les programmes d'éducation formelle et de formation professionnels (EFP);
- b) Effectuer des recherches sur le marché du travail pour identifier les secteurs demandeurs d'emplois et pour comprendre les compétences les plus recherchées sur le marché en vue d'identifier les investissements de programmes éducatifs les plus rentables dans le présent et l'avenir;
- c) Envisager de revoir la durée de l'enseignement obligatoire à la lumière des conditions actuelles du marché du travail.

51. Entreprendre des réformes efficaces du marché du travail

- a) Identifier les défis du chômage des jeunes et les facteurs qui les découragent et les empêchent d'être plus entreprenants sur le marché du travail ;
- b) Mettre en œuvre des réformes objectives du marché du travail afin d'en accroître la flexibilité en ciblant la population jeune ;
- c) Concevoir des incitations spécifiques pour les employeurs afin d'encourager l'embauche des jeunes en accordant une attention particulière aux jeunes frais émoulus et qui viennent de se présenter sur le marché du travail ;
- d) Promouvoir l'emploi des femmes et leur participation à la main-d'œuvre active grâce à divers programmes et activités d'apprentissage et de formation en vue de relever les défis découlant des normes et des us et coutumes locales ;
- e) Concevoir des politiques du marché du travail et définir des objectifs spécifiques visant à encourager les jeunes filles à faire partie intégrante de la population active;
- f) Coopérer activement avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue d'accorder à la question du chômage des jeunes une place de choix sur l'agenda des différentes parties prenantes.

52. Garantir la stabilité macroéconomique et mettre en œuvre des politiques favorables à la croissance

- a) Élaborer des politiques conçues pour garantir la stabilité macroéconomique et booster la croissance économique durable en accordant une attention particulière au chômage des jeunes ;
- b) Améliorer la coordination au niveau macro entre les différentes autorités et instances publiques pour réduire le chômage des jeunes et encourager les jeunes à se montrer plus entrepreneurs sur le marché du travail.

53. Encourager l'entrepreneuriat

- a) Améliorer l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ;
- b) Développer des incitations spécifiques pour les jeunes entrepreneurs, y compris des avantages fiscaux et de sécurité sociale ;
- c) Organiser des programmes de formation à l'intention des jeunes en vue de les doter des compétences de base nécessaires et des connaissances requises pour se lancer dans l'entrepreneuriat ;
- d) Envisager de construire des techno-parcs dédiés, des incubateurs d'entreprises et des pôles économiques pour promouvoir le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

2. B.3 Inclusion sociale

2. B.3.1 Etat des lieux

54. L'inclusion sociale est un processus par lequel des individus ou des communautés entières se voient accorder les opportunités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur société. L'une des politiques les plus efficaces pour réduire l'exclusion des jeunes est précisément de maximiser la participation de ces derniers à l'éducation et à la main d'œuvre. Néanmoins, en 2014, 22,1% des jeunes des États membres de l'OCI avaient été exclus de l'éducation, de l'emploi et de la formation (NEET). L'indice NEET (jeunes sans éducation, ni emploi, ni formation) pour les États membres de l'OCI était, toujours en 2014, plus élevé que celui observé dans d'autres pays émergents non membres de l'OCI (6,3%), dans les pays développés (7,1%) et dans le monde (11,8 %). En outre, l'indice NEET pour les jeunes femmes dans les États membres de l'OCI (31,4%) était 2,6 fois supérieur à celui des jeunes hommes (12,2%). [4]

2. B.3.2 Défis

2. B.3.2.1 Taux élevé de jeunes non scolarisés, sans emploi et sans formation (NEET)

55. Les jeunes vivant dans les États membres de l'OCI, ont, en moyenne, des problèmes importants relativement à l'égalité d'accès à l'éducation. Cet état de fait est reflété par plusieurs indicateurs, notamment les taux d'alphabétisation et l'indice NEET. En particulier, les inégalités entre les différentes franges de la jeunesse, à savoir les hommes par rapport aux femmes et les citadins par rapport aux ruraux ; ce qui exacerbe d'autant le phénomène de l'exclusion sociale chez les jeunes.

2. B.3.2.2 Exclusion des jeunes des sphères de prise de décision et de la prise des décisions politiques

56. Les jeunes vivant dans les États membres de l'OCI ne font pas seulement face à des défis tels que l'accès à l'éducation ou aux services de santé, mais ont également des possibilités limitées pour participer aux processus de prise de décision et d'élaboration des politiques, qui sont principalement l'apanage d'organisations de la société civile sous-développées et de systèmes décisionnels fortement centralisés.

2. B.3.2.3 Toxicomanies, y compris drogue, tabagisme, alcoolisme et addiction à la technologie

57. Les toxicomanies telles que le tabagisme, la drogue, l'alcoolisme et l'addiction pathologique à la technologie sont des facteurs majeurs qui sont à la fois la conséquence et la raison de l'exclusion sociale chez les jeunes. Compte tenu de ses effets psychologiques et physiques négatifs, ainsi que des stigmatisations sociales associés à la toxicomanie, les comportements à risque consubstantiels à la toxicomanie empêchent les jeunes de poursuivre efficacement leurs études et de participer tout aussi efficacement au marché du travail. L'Exclusion des établissements d'enseignement et des marchés du travail peut, à son tour, amener ces jeunes à adopter des comportements encore plus risqués (par exemple criminalité, suicide) et accroître notamment le risque d'en faire des proies faciles pour les groupes illégaux, y compris les organisations extrémistes et les réseaux criminels.

2. B.3.3 Options politiques/

58. Améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation

- a) Déterminer les objectifs à atteindre et concevoir les politiques visant à réduire les taux d'abandon scolaire ;
- b) Adopter des politiques inclusives pour aider les élèves renvoyés et les conscientiser afin de les maintenir dans les établissements d'enseignement en leur fournissant des itinéraires alternatifs tels que l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- c) Veiller au suivi de l'indice NEET (jeunes non scolarisés, sans emploi et sans formation) et identifier des objectifs annuels afin de mesurer les progrès réalisés ;
- d) Sensibiliser le public aux conséquences de l'exclusion sociale des jeunes en vue d'accroître la prise de conscience de ce phénomène par le grand public ;
- e) Ouvrir un centre d'appel national composé de professionnels pour fournir de l'aide et des conseils aux jeunes socialement exclus et à leurs familles ;
- f) Mettre en place des centres de conseils publics polyvalents dans les villes pour fournir des services d'assistance, d'orientation et de réadaptation aux jeunes socialement exclus et conscientiser leurs familles.

59. Impliquer les jeunes dans les processus de prise de décision et d'élaboration des politiques dans les secteurs privé et public

- a) Organiser des campagnes publiques de sensibilisation et mettre en évidence la valeur potentielle de la contribution de la jeunesse aux processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques au sein d'une société donnée;
- b) Envisager de fixer des quotas pour les employeurs des secteurs public et privé pour l'embauche d'un certain nombre de jeunes au sein de leur management ;
- c) Renforcer les candidatures des jeunes aux élections dans le but afin d'accroître l'intérêt des jeunes pour la vie publique et de bénéficier de tout leur potentiel dans le processus d'élaboration des politiques dans le respect des choix nationaux.

60. Aider les jeunes victimes des dépendances à se réinsérer dans la société

- a- Fournir des services spécifiques de santé et d'éducation aux jeunes toxicomanes en étroite collaboration avec leurs familles ;

- b- Ouvrir des centres de santé et de réhabilitation pour les jeunes victimes des dépendances afin de s'assurer qu'ils reçoivent les services nécessaires sous surveillance professionnelle ;
- c- Développer des programmes tels que stages ou formations professionnelles grâce à la coopération avec le secteur privé en vue de favoriser la réinsertion des jeunes victimes d'addictions dans la vie sociale.

61. Traiter les addictions qui touchent les jeunes

- a- Réexaminer les lois existantes en vue de réduire l'accès des jeunes au tabac, à l'alcool et autres pratiques préjudiciables ;
- b- Envisager un partenariat avec des institutions internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie ;
- c- Sensibiliser les jeunes au bon usage de la technologie par le biais de campagnes publiques et organiser des séminaires et des cours de formation dans les établissements scolaires ;
- d- Revoir les programmes et cursus en vue de concevoir des cours plus complets et plus instructifs ciblant les jeunes sur la toxicomanie et les pratiques néfastes.

2. B.4 Jeunesse et extrémisme

2. B.4.1 Etat des lieux

62. L'extrémisme et la violence créent un environnement qui empêche le développement et l'épanouissement positif de la jeunesse. Les données démographiques actuelles sur le recrutement par les groupes extrémistes montrent une tendance croissante vers l'enrôlement à un âge plus jeune et un ciblage plus net des jeunes femmes. Cela est très pertinent dans le cas des États membres de l'OCI car ils ont la structure démographique la plus jeune au monde et les taux de croissance les plus élevés de la population de jeunes. D'ici 2030, les États membres de l'OCI abriteront 30,9% des jeunes dans le monde (SESRIC, 2017a). En outre, les États membres de l'OCI, en comparaison avec les autres pays du monde, sont particulièrement touchés par les facteurs socio-économiques et politiques qui induisent l'extrémisme et la radicalisation. D'où la nécessité d'un cadre politique tourné vers l'action et susceptible d'identifier à la fois les causes profondes et les voies qui mènent à le radicalisme des jeunes, d'aborder la prévention et la réhabilitation, et d'y inclure des plans à court et à long terme.

2. B.4.2 Défis

63. Dans la lutte contre la radicalisation des jeunes, les États membres de l'OCI sont confrontés à des défis de plus ou moins grande ampleur, à savoir :

2. B.4.2.1 Présence de facteurs à la fois d'attraction et de répulsion conduisant les jeunes à la radicalisation

64. L'évidence sur la radicalisation des jeunes montre que les facteurs de radicalisation peuvent être ramenés en quelque sorte à une combinaison de facteurs attractifs et répulsifs.

65. Les facteurs de répulsion qui poussent les personnes vulnérables sur la voie de la violence, peuvent être à la fois d'origine socio-économique et politique. Les facteurs socioéconomiques comprennent principalement le chômage, la carence de la scolarisation ou l'analphabétisme, la pauvreté relative ou la frustration. Ces facteurs conduisent à un retard ou une phase d'attente (ou d'inertie) dans la transition vers l'âge adulte et la réalisation des pleins droits et des responsabilités qui s'attachent à cette tranche d'âge. La phase d'attente signifie à la fois « un symptôme et une voie menant au conflit armé » dans la région MENA (Commonwealth, 2016). Les facteurs politiques primaires d'incitation au radicalisme comprennent la corruption et l'inefficacité de l'État. Ces perceptions sont particulièrement accentuées dans les États membres de l'OCI et peuvent accroître la légitimité et la nécessité de la violence aux yeux des jeunes, tout en offrant aux groupes extrémistes la possibilité de se servir de ces griefs pour attirer les jeunes dans leurs rangs.

66. Les facteurs d'attraction poussant les catégories vulnérables vers l'extrémisme menant au terrorisme, d'autre part, incluent généralement la quête du pouvoir et la recherche de gains matériels par les jeunes qui peuvent avoir le profil nécessaire pour devenir des djihadistes, ou être plus simplement en quête de reconnaissance, de statut social, d'identité ou d'appartenance, ou bien sont habités par une sorte de fièvre religieuse et la volonté de changer les choses contre une injustice supposée.

67. Les facteurs d'attraction et de répulsion confrontent les États membres de l'OCI à des défis qui doivent être sérieusement abordés et traités.

2. B.4.2.2 Confinement des jeunes au statut soit de fauteurs de troubles soit de victimes

68. Selon les calculs du personnel du SESRIC (2017b) basés sur les données du World Values Survey (2010-2012 Wave), dans les contextes nationaux des États membres de l'OCI, les jeunes sont parfois perçus de manière négative. Ce point de vue sous-tend particulièrement le discours sur la violence et l'extrémisme menant au terrorisme, qui présente les jeunes soit comme des auteurs potentiels de violence soit comme des victimes. Ce jugement sans nuance occulte la capacité potentielle des jeunes en termes de prévention de la violence ainsi que dans la réhabilitation des jeunes repentis parmi les anciennes recrues et la grand apport que l'on peut escompter de ces jeunes hommes et femmes pour un développement et un changement positifs. Concrètement, cette approche réductrice empêche les décideurs et les communautés de créer des partenariats efficaces avec les jeunes et de bénéficier de leurs connaissances uniques en termes d'identification des problèmes ainsi que dans la recherche de solutions innovantes à ces derniers.

2. B.4.2.3 Recrutement en ligne et réseaux

69. L'internet est une nouvelle composante que l'extrémisme contemporain exploite à profusion. En 1998, il y avait 12 sites actifs liés au terrorisme. En 2009, 6940 sites Web actifs liés au terrorisme avaient été recensés (Weimann, 2009). Certains groupes terroristes ont créé des sites Web conçus spécifiquement pour les jeunes. Internet constitue aux yeux des décideurs un défi unique en son genre ; Il offre un outil incontrôlable et anonyme pour diffuser du contenu en quelques instants et toucher des recrues potentielles qui pourraient ne pas être accessibles autrement.

2. B.4.3 Options politiques

70. Développer une compréhension approfondie des «causes profondes» et des «voies conduisant à l'extrémisme et à la radicalisation»

- a) mener une étude approfondie des facteurs d'attraction et de répulsion dans des contextes nationaux spécifiques et élaborer des politiques de prévention et de réadaptation modulées suivant les motivations de recrutement ;
- b) Scruter minutieusement les voies menant à l'extrémisme, y compris la cartographie des réseaux ainsi que l'identification des points physiques de la radicalisation et de l'enrôlement ;
- c) Ouvrir de nouveaux centres et soutenir les centres existants dans les universités ou parmi les groupes de réflexion qui mènent des recherche sur l'extrémisme.

71. Tirer parti de l'éducation pour forger une opinion publique et améliorer les politiques éducatives :

- a) Développer un nouveau curriculum axé sur la formation du caractère en mettant l'accent sur la tolérance, la paix, le multiculturalisme comme valeurs à promouvoir afin de contrecarrer les discours radicaux et les idéologies déviantes.
- b) Élaborer des programmes académiques et des cursus qui capitalisent le véritable message pacifique de l'Islam et mettent à nu les pratiques et les discours religieux extrémistes.

72. Faciliter et exploiter le rôle et les contributions positives des jeunes

- a) Faciliter la participation des jeunes au sein de leurs communautés ; capitaliser sur leur rôle dans la paix et la lutte contre l'extrémisme ; créer et encourager les modèles à suivre et sensibiliser aux success-stories ; impliquer les jeunes dans le développement des politiques et des programmes de lutte contre l'extrémisme pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.

73. Créer des espaces alternatifs pour l'expression de soi et la socialisation

- a) Créer de nouvelles plates-formes pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs griefs, de répondre à leur besoin d'avoir un certain sentiment d'appartenance et de vouloir apporter des changements significatifs ;
- b) Créer de nouveaux espaces physiques pour l'engagement civique et les loisirs susceptibles d'attirer les jeunes et de devenir un carrefour pour les réseaux sociaux aux fins d'un soutien positif.

74. Produire et diffuser de nouveaux discours

- a) Reconnaître la nécessité de travailler à la fois dans le virtuel et sur le terrain ;
- b) Utiliser les médias traditionnels et les médias sociaux pour lutter contre les discours extrémistes, surtout en mettant l'accent sur la dénonciation des mythes et des fausses informations propagées à travers le discours des extrémistes.

75. Construire des partenariats sociaux efficaces et significatifs afin d'élaborer une approche multiforme.

- a) Développer des partenariats avec le gouvernement pour :

- i. Assurer la priorisation du développement de la jeunesse dans les politiques sociales et publiques ;
 - ii. Identifier les politiques qui sont contre-productives et aliénantes envers les jeunes ;
 - iii. Forger des outils pour faciliter la participation des jeunes à la conception des stratégies de prévention et de réadaptation locales, nationales et internationales ;
 - iv. Accorder des incitations au secteur privé afin qu'il investisse dans les contextes fragilisés pour responsabiliser les jeunes et les communautés ;
 - v. Compiler les données sur *l'indice de développement de la jeunesse* et les utiliser comme référence pour mesurer les progrès au futur.
- b) Développer des partenariats avec les médias pour :
 - i. Mettre en exergue les discours alternatifs et constructifs ;
 - ii. Développer des mécanismes pour surveiller les discours haineux et veiller au respect de l'éthique générale des médias concernant l'extrémisme ;
 - c) Développer des partenariats avec le secteur privé pour :
 - i. Encourager et faciliter les projets liés à la responsabilité sociale et à l'autonomisation des jeunes hommes et femmes ;
 - d) Développer des partenariats avec les communautés locales pour :
 - i. Mobiliser et faciliter le soutien des parents et des communautés pour la participation des jeunes aux efforts visant à lutter contre l'extrémisme menant au terrorisme ;
 - ii. Éduquer les familles sur la façon de reconnaître les signes de radicalisation parmi les jeunes, la façon de la traiter et de l'empêcher.
76. Concevoir, dans chaque choix de politique, une approche globale de sensibilisation aux questions de genre et identifier les meilleures pratiques nationales susceptibles d'être transposées dans d'autres États membres de l'OCI.

2. B.5 Entreprenariat

2. B.5.1 Etat des lieux

77. Les États membres de l'OCI abritent l'une des populations de travailleurs les plus jeunes au monde, mais ils sont également confrontés à un taux de chômage juvénile moyen de 16%, dépassant de facto les moyennes des pays développés et émergents

non membres de l'OCI. Un bon moyen pour lutter contre le chômage des jeunes est de créer un environnement propice à l'entrepreneuriat. Le rapport mondial de l'Entrepreneuriat et du Développement 2017 (GEDI) sur l'Indice mondial de l'entrepreneuriat 2015 (GEI) révèle que les États membres de l'OCI se retrouvent tous dans le dernier peloton parmi 138 pays. Cependant, l'esprit d'entreprise a effectivement commencé à faire son chemin dans certains États membres de l'OCI, en particulier dans la région MENA, au cours de la dernière décennie : 40% des nouveaux diplômés de la région envisagent ainsi de créer leur propre entreprise (Bayt.com, 2014) et, depuis 2000, le rythme de lancement de nouvelles initiatives a nettement augmenté de 1,5 à 10 par an.

78. Bien que ce taux de croissance soit impressionnant, le nombre total d'initiatives qui encouragent l'esprit d'entreprise dans la région MENA, soit environ 150, est nettement inférieur au nombre de celles qu'on retrouve dans les pays développés et émergents non membres de l'OCI. En outre, la contribution du gouvernement à de telles initiatives reste limitée à 25%, soit un ratio encore plus faible que dans les autres régions (WEF 2011).

79. L'entrepreneuriat social, processus qui consiste à créer une idée nouvelle ou à adapter une idée existante pour surmonter un défi social quelconque de manière durable et entreprenante (Abdou et al., 2010), est un nouveau genre d'entrepreneuriat qui s'est aussi développé lentement dans les États membres de l'OCI. L'entrepreneuriat social peut jouer un rôle important pour capitaliser sur la poussée démographique des jeunes en créant de nouvelles opportunités d'emploi et en permettant aux jeunes de canaliser leur engagement civique vers la résolution de problèmes sociaux par la démonstration de leur esprit d'entreprise. Le panorama général de l'entrepreneuriat des jeunes dans les États membres de l'OCI suggère un grand potentiel, mais nécessite une réforme globale et agressive afin d'exploiter pleinement tout ce potentiel.

2. B.5.2 Défis

2. B.5.2.1 Un environnement déséquilibré et sous-développé

80. L'activité entrepreneuriale dans les États membres de l'OCI en général est entravée par un cadre réglementaire incapable de répondre aux besoins de l'entreprise (systèmes d'imposition, lois sur la faillite et codes du travail, etc.), une infrastructure sous-développée (accès à l'électricité, internet et transport), un accès limité aux ressources financières (à la fois pour les entreprises naissantes et pour celles en quête de croissance), le mentorat, les réseaux et un nombre limité

d'incubateurs et d'accélérateurs. Ces difficultés structurelles rendent 5 à 10 fois plus difficile pour un nouvel entrepreneur de conserver sa solvabilité dans les États membres de l'OCI par comparaison avec ses homologues aux États-Unis ou au Royaume-Uni, ce qui décourage les jeunes et les détourne de l'entrepreneuriat.

2. B.5.2.2 Nécessité d'une mesure précise de l'impact des politiques menées

81. Les États membres de l'OCI doivent renforcer leur capacité à mesurer plus précisément l'impact des politiques et des critères de référence qui fonctionnent bien pour les jeunes entrepreneurs et ceux qui ne fonctionnent que peu ou prou, de manière à évaluer les effets des différents types d'investissements en capital (prêts contre investissements providentiels), modèles de mentorat, et réseaux (accélérateurs, incubateurs, etc.) sur la longévité des entreprises, la rentabilité, la croissance et le retour sur investissement.

2. B.5.2.3 Manque de compétences et faible culture entrepreneuriale

82. Les États membres de l'OCI doivent également encourager la prospection des nouveaux talents et investir dans le capital humain pour relever le défi qui consiste à vouloir devenir entrepreneur. En outre, la culture ambiante au sens large du terme n'encourage guère ni ne soutient l'esprit d'entreprise. En fait, les success-stories ne sont pas au rendez-vous dans toute la région pour inspirer les jeunes entrepreneurs autonomes ; le succès y est plutôt considéré comme difficile sinon impossible, sauf si l'entrepreneur est issu d'une famille privilégiée avec ses réseaux et ses connexions. Cela entraîne une réticence culturelle devant la prise de risque et empêche d'aborder le risque et l'échec en tant qu'un premier pas vers le succès et la croissance. De même, le concept d'entrepreneuriat social est encore trop vague dans la plupart des pays de l'OCI, où il y a seulement un petit nombre de réseaux, d'animateurs de marché et d'incubateurs conçus pour les entreprises sociales, ceci quand bien même si l'entrepreneuriat social pourrait servir d'unique recours étant l'abondance des problèmes sociaux qui nécessitent des solutions innovantes.

2. B.5.3 Options politiques

83. Construire un écosystème entrepreneurial fertile et équilibré

- a) Développer le cadre réglementaire approprié, les infrastructures, le capital financier et le capital humain. Le cadre réglementaire devrait non seulement répondre aux besoins classiques de l'entrepreneuriat, mais intégrer aussi les modèles d'entreprise émergentes et d'entrepreneuriat social. Des réformes telles que l'adoption de monnaies convertibles pour le financement seront nécessaires

pour pouvoir se connecter aux écosystèmes internationaux et aux réseaux d'investisseurs.

84. Comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas et cartographier l'activité entrepreneuriale dans les États membres de l'OCI

- a. Améliorer les connaissances concernant l'utilisation la plus efficace des ressources humaines, techniques et financières pour stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes des États membres de l'OCI. Ce qui nous permette d'avoir une image élargie de l'écosystème entrepreneurial et une compréhension générale de ce qui fonctionne correctement et ce qui ne fonctionne pas.
- b. Planifier des initiatives entrepreneuriales dans chaque pays; identifier les meilleures pratiques et les écosystèmes locaux les plus dynamiques; identifier également les écosystèmes les moins performants et ce qui y entrave précisément l'activité entrepreneuriale pour développer des politiques adaptées et efficaces.

85. Promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et investir dans le capital humain

- a) Une attention égale devrait être accordée au développement du capital humain, des compétences et de la mentalité culturelle nécessaire à l'esprit d'entreprise. Pour ce faire :
 - i. Créer et glorifier les jeunes entrepreneurs en tant que héros: générer du contenu régulier sur l'entrepreneuriat et les réussites des jeunes entrepreneurs qui se font eux-mêmes en termes d'accès au marché ; Faire appel aux créateurs d'opinion renommés et aux personnalités influentes de premier plan pour promouvoir l'esprit d'entreprise, les avantages qu'il procure à titre personnel ainsi que la façon dont il profite aux communautés, aux sociétés et au monde islamique dans son ensemble;
- b) Moderniser le système éducatif pour le rendre plus pertinent et encourager l'esprit d'entreprise:
 - i. Identifier ce qui est obsolète et contre-productif dans les systèmes éducatifs, les programmes et les cursus;
 - ii. Introduire l'esprit d'entreprise dans les salles de classe; élaborer un système et un programme qui favorisent la pensée critique et créative, la confiance en soi et le sens de la responsabilité vis-à-vis de la société et de la nation.

86. Promouvoir l'entrepreneuriat social

- a) Développer des réseaux d'investissement, d'animateurs du marché, d'incubateurs et de mentorat spécialement conçus pour les entreprises sociales dans les États membres de l'OCI;
- b) Soutenir l'étude et la pratique de l'entrepreneuriat social par le biais de concours, de programmes académiques et d'incubateurs.

2.B.6 Services de santé

2.B.6.1 Etat des lieux

87. La prestation de services de santé pour les jeunes est essentielle à l'avenir de toute société. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, le personnel de santé qualifié a participé à environ 73,2% de toutes les naissances en 2015 alors que la moyenne mondiale était de 81,6% (SESRIC, 2016a). Environ 33% des enfants de moins de cinq ans dans les États membres de l'OCI souffraient d'un retard de croissance en 2009-2013 contre 29% dans les pays en développement non membres de l'OCI. Durant la période 2009-2013, 20,1% ou 120 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde se sont révélés être d'un poids insuffisant. Parmi les pays en développement en général, les pays en développement non membres de l'OCI représentaient la plus forte proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale (65%), suivis par les États membres de l'OCI (35%). Les États membres de l'OCI représentaient 32% des enfants en surpoids au monde avec un taux de prévalence en surpoids de 7,4% contre 4,6% dans les autres pays en développement (SESRIC, 2015).

88. En ce qui concerne les services de santé mentale pour les jeunes, la performance des États membres de l'OCI, en moyenne, n'est guère prometteuse. Il existe certes une vraie politique de santé mentale dans le cas de 58% des États membres de l'OCI, pourcentage qui est comparable à celui des autres pays en développement non-OCI (58,5%) mais inférieur à la moyenne des pays développés dont 100% ont une politique de santé mentale digne de ce nom. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, le nombre de psychiatres exerçant dans le secteur de la santé mentale était à la même époque d'environ 6 pour 1 million d'individus alors que la moyenne mondiale était d'environ 18 pour 1 million (SESRIC, 2016b).

2.B.6.2 Défis

2.B.6.2.1 Dénutrition et malnutrition

89. En dépit des progrès significatifs enregistrés au cours des deux dernières décennies, des millions de jeunes dans les États membres de l'OCI doivent encore faire face à la sous-alimentation et à la malnutrition dès la prime enfance en raison de la pauvreté, du manque d'accès aux aliments et aux sources de protéines ainsi que des connaissances parentales limitées sur la nutrition. En particulier, une consommation limitée de protéines et de vitamines affecte négativement la santé physique et mentale des plus jeunes.

2.B.6.2.2 Obésité et activité physique régulière limitée

90. La surpondération de l'enfance et l'obésité sont à la hausse partout dans le monde, en particulier dans le monde en développement et dans les États membres de l'OCI, et persistent généralement pendant la jeunesse et à l'âge adulte. Dans les États membres de l'OCI, la prévalence de l'obésité est passée de 15,2% en 2010 à 17% en 2014, bien que l'obésité soit évitable par l'activité physique individuelle et les politiques publiques de santé.

2.B.6.2.3 Services de santé mentale déficients et phénomène de dépression chez les jeunes

91. La faiblesse des politiques, des installations, des ressources humaines et des services de santé mentale dans les États membres de l'OCI en général laisse les jeunes avec peu de chances de réhabilitation et d'intégration sociale dans le cas particulier de certains de ces États membres. Ce qui conduit tout droit à la dépression. L'ignorance de la dépression et le manque de traitement aux débuts de la maladie chez les jeunes induisent généralement le développement d'autres problèmes mentaux graves ainsi que des risques comportementaux tels que la toxicomanie et la violence.

2.B.6.2.4 Services de santé de la reproduction limités et manque de connaissances

92. Le VIH / sida est une maladie dangereuse qui affecte les populations jeunes et adultes vivant dans les États membres de l'OCI, en particulier ceux situés en Afrique subsaharienne. Selon le taux de prévalence du VIH / sida, 28 États membres de l'OCI n'ont pas pu réduire leur taux de prévalence du VIH / SIDA entre 1990 et 2014 en raison de services de santé reproductive limités. En particulier, les populations de jeunes dans un certain nombre d'États membres de l'OCI n'ont pas les connaissances requises en matière de santé reproductive et de mesures préventives, ce qui les rend vulnérables aux maladies transmissibles, y compris le VIH / sida.

2.B.6.3 Options politiques

93. Aborder et traiter la dénutrition et la malnutrition

- a) Garantir l'accès et la disponibilité des aliments nutritifs et des vitamines pour tous les enfants et les jeunes;
- b) Dispenser aux professionnels de la santé les compétences requises pour fournir des conseils aux parents sur le développement des enfants et des jeunes;
- c) Améliorer les programmes et les services de santé publique pour fournir de l'éducation et des ressources aux femmes en âge de procréer afin de promouvoir une alimentation saine avant la conception et pendant la grossesse, et pour également améliorer la santé et l'état nutritionnel des adolescents;
- d) Plaider pour la mobilisation de plus de ressources, l'adoption de programmes efficaces de nutrition, et aider à coordonner les programmes nutritionnels avec les autres priorités de santé et de développement.

94. Combattre l'obésité et promouvoir une vie quotidienne active

- a) Mieux maîtriser les politiques opérationnelles, les stratégies et les plans d'action pour la prévention et le contrôle du surpoids et de l'obésité ainsi que de l'insuffisance de l'activité physique chez les jeunes;
- b) Intégrer des cours de santé dans les programmes d'études destinés aux jeunes pour une alimentation saine et des pratiques de soins préventifs;
- c) Lancer des campagnes de sensibilisation du public afin de promouvoir des modes de vie plus sains pour les jeunes à travers les médias conventionnels et les réseaux sociaux;
- d) Coopérer avec l'industrie agro-alimentaire pour limiter l'approvisionnement en aliments et boissons malsains et contre-indiqués des écoles, gymnases et bibliothèques où les jeunes passent la plupart de leur temps;
- e) Organiser des cours de formation sur l'importance de la pratique d'une activité physique régulière pour accentuer la sensibilisation des jeunes à ce problème;
- f) Soutenir la pratique régulière d'une activité physique dans les écoles en augmentant le nombre d'heures réservées au sport et en facilitant la mise en place de l'infrastructure sportive nécessaire dans tous les établissements;
- g) Construire des centres pour jeunes dotés d'une infrastructure dédiée à la pratique des activités physiques et les promouvoir parmi les jeunes en organisant diverses activités telles que compétitions et tournois locaux.

95. Mettre à niveau les politiques et les installations de santé mentale

- a) Concevoir une stratégie nationale de santé mentale et un plan d'action pour les jeunes afin de prévenir et de résoudre les problèmes de santé mentale chez les jeunes, en consultation avec les parties prenantes;
- b) Augmenter le nombre d'établissements de santé mentale et de personnels professionnels spécialisés dans les problèmes de santé mentale des jeunes;
- c) Organiser des programmes de sensibilisation pour les parents, les enseignants et les médecins afin de fournir de meilleures prestations et de meilleurs conseils, en particulier pour les jeunes souffrant de dépression;
- d) Fournir des services de santé mentale et de réadaptation dans les centres de jeunesse et travailler en étroite collaboration avec les parents pour promouvoir la fréquentation régulière des jeunes dans ces centres.

96. Initier les jeunes aux problèmes de santé génésique et aux risques associés

- a) Accroître la connaissance et la sensibilisation des jeunes à des maladies telles que le VIH / sida en mettant à contribution les médias sociaux et conventionnels;
- b) Assurer des cours formels obligatoires et distincts dans les écoles sur la santé reproductive et les mesures de prévention pour les filles et les garçons;
- c) Concevoir un cursus spécifique sur les problèmes de santé de la reproduction pour les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, avec la participation des ministères de la Santé et de l'Éducation.

2.B.7 Mariage et mariage précoce

2.B.7.1 Etat des lieux

97. La prévalence du mariage précoce dans les États membres de l'OCI a été jugée relativement plus élevée par rapport aux autres groupes de pays. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, 7,2% des mariages sont conclus avant l'âge de 15 ans et 25,8% des mariages avant 18 ans, selon les données disponibles et couvrant la période 2005-2014. Durant la même période, la prévalence moyenne mondiale des mariages avant 15 ans était de 5,8% alors que la moyenne des mariages avant 18 ans était de 23,9% (SESRIC, 2016a). Dans les pays en développement non OCI, le mariage précoce est moins fréquent que dans les États membres de l'OCI avec une moyenne de 4,8% et de 22,6% pour les mariages avant 15 et 18 ans, respectivement.

98. Alors que le mariage précoce constitue un défi de longue date, de nouveaux défis démographiques auxquels sont confrontés les jeunes et l'union conjugale ont

émergé à travers les États membres de l'OCI; à savoir, la baisse du taux de nuptialité et l'augmentation de l'âge au premier mariage (AFM). Selon les données de 2006-2014, dans les pays développés, l'AFM est passé à 32 hommes et 30 femmes. La moyenne mondiale de l'AFM est de 29 pour les hommes et de 25 pour les femmes. Dans les États membres de l'OCI, en moyenne, les AFM pour les hommes et les femmes sont de 28 et 23 respectivement. La moyenne de l'AFM dans les États membres de l'OCI est inférieure à la moyenne mondiale, cependant, on peut s'attendre à ce que l'AFM augmente parallèlement à l'urbanisation, à l'industrialisation et à la scolarisation.

2. B.7.2.2 Défis

2. B.7.2.1 Mariage précoce

99. Le mariage à un très jeune âge peut entraîner des problèmes de santé pour les hommes et les femmes qui ne sont pas prêts mentalement et physiquement. Le mariage précoce est généralement associé à une responsabilisation prématurée qui affecte négativement la santé mentale et physique des jeunes parents.

2. B.7.2.2 Connaissances limitées sur les problèmes de santé génésique

100. Les couples jeunes qui se marient avant 18 ans ont généralement des connaissances limitées sur les problèmes de santé reproductive. Ces connaissances limitées et les perceptions erronées menacent non seulement la santé des jeunes couples mais constituent également un facteur de risques pour les nourrissons pendant et après la grossesse.

2. B.7.2.3 Pression sociale et problèmes de santé mentale

101. De nombreux mariages précoces ont lieu en raison de la pression familiale ou de l'environnement social. De telles décisions involontaires ou forcées sur le mariage affectent généralement les conditions de santé mentale des jeunes hommes et des femmes et peuvent déclencher une dépression et d'autres maladies mentales.

2. B.7.2.4 Violence à l'égard des jeunes femmes en raison du mariage précoce

102. La violence que les jeunes femmes endurent du fait de leurs partenaires intimes entraîne des conséquences particulièrement graves et potentiellement durables et peut provenir du mariage précoce.

2.B.7.2.5 AFM et taux de nuptialité

103. L'union conjugale est la principale institution qui régule moralement le comportement génératif des jeunes et des adultes et préserve la santé individuelle et publique. Diverses études ont montré le lien entre la dégradation de l'union conjugale et les valeurs et une augmentation de la prévalence des MST (Maladies

Sexuellement Transmissibles). Les changements démographiques liés à la baisse du taux de nuptialité et à l'augmentation de l'AFM remettent en question l'union conjugale et ses fonctions morales et de santé publique à travers le monde, y compris dans le cas des États membres de l'OCI. Il existe en effet des preuves que le comportement génératif à risque dans certains États membres de l'OCI serait à la hausse, comme en témoigne l'augmentation de l'incidence du VIH et des MST dans les groupes d'âge les plus jeunes.

Ceci peut s'expliquer en partie par la diminution du taux de nuptialité et une augmentation concomitante de l'AFM.

2. B.7.3 Options politiques :

104. Prévenir le mariage précoce et forcé

- a) promouvoir des programmes et des politiques visant à prévenir le mariage précoce et forcé ainsi que la grossesse pendant l'adolescence ;
- b) impliquer les organisations de la société civile dans l'organisation d'activités sur le mariage précoce et forcé, en vue d'une plus grande sensibilisation ;
- c) organiser des programmes de formation et des campagnes de sensibilisation pour les parents sur les conséquences du mariage précoce ;
- d) envisager l'adoption de législations visant à décourager et à prévenir le mariage précoce et forcé ;
- e) améliorer la coordination entre les différentes entités publiques pour prévenir les mariages prématurés et forcés tels que les Ministères de l'Intérieur et des Affaires familiales, en particulier dans les zones rurales ; et
- f) ouvrir un centre d'appel dédié aux jeunes obligés de se marier à un âge précoce en vue de leur fournir assistance et conseil.

105. Accroître les connaissances des jeunes couples et des parents sur les problèmes de santé reproductive :

- a) dispenser aux jeunes couples des cours de formation obligatoire sur les problèmes de santé génésique ;
- b) inclure dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur des cours obligatoires sur les problèmes de santé génésique - pour les filles et les garçons séparément ; et
- c) organiser des cours de formation pour les parents sur la façon d'aborder avec leurs enfants les problèmes de santé reproductive et ses conséquences potentielles.

106. Faire face aux pressions sociales et aborder les problèmes de santé mentale :

- a) fournir une assistance juridique, des services de conseil et un soutien psychologique aux couples obligés de se marier ou de rester mariés ;
- b) concevoir des programmes et des services de soutien psychologique pour les jeunes couples divorcés en vue de les aider et prévenir tout problème de santé mentale ; et
- c) organiser des campagnes de sensibilisation pour décourager les pressions sociales qui poussent au mariage précoce.

107. Lutter contre la violence à l'égard des femmes :

- a) élaborer des politiques et des lois efficaces afin de protéger les jeunes femmes contre la violence et les abus avant et après le mariage ;
- b) coopérer avec les parties prenantes concernées en vue de développer des voies de coopération pour promouvoir les droits et la protection des jeunes femmes ;
- c) prêter une attention particulière aux jeunes couples- tout en luttant contre la violence à l'égard des femmes- et développer un mécanisme de suivi efficace de la violence domestique rarement signalée ;
- d) améliorer la capacité institutionnelle des institutions publiques et des organisations de la société civile à réduire -voire à éradiquer- la violence à l'égard des femmes ; et
- e) contribuer à l'éradication de toutes les pratiques nuisibles contre les jeunes femmes avec un soutien politique fort et l'implication des dirigeants religieux et communautaires.

108. Relever les défis de l'union conjugale

- a) Identifier les défis structurels et culturels qui retardent le mariage des jeunes et la formation de la famille;
- b) Instaurer de nouveaux mécanismes de soutien économique et social pour encourager l'union conjugale et la formation de la famille parmi les jeunes hommes et femmes éligibles au mariage, en mettant l'accent sur les politiques qui aident les jeunes à concilier leur vie professionnelle et professionnelle;
- c) Promouvoir une image positive de l'union conjugale et de l'institution familiale en tant qu'espaces où les jeunes peuvent trouver satisfaction, joie et confiance affectives;
- d) Promouvoir l'égalitarisme entre les jeunes afin d'encourager les jeunes filles à se marier et à fonder une famille.

2. B.8 Engagement des jeunes et société civile

2.B.8.1 Etat des lieux

109. Manque d'engagement de la société civile

La participation civile constitue un droit fondamental. La participation civile des jeunes constitue un outil clé pour un développement efficace et durable. Plus important encore, l'engagement des jeunes offre aux États membres de l'OCI un accès accru au capital humain inexploité, tout en offrant à ces jeunes une expérience constructive de l'engagement dans l'action civique et une compréhension approfondie des moyens positifs d'engagement et de changement. À l'heure actuelle, les jeunes ne sont pas engagés comme acteurs clés du développement et de la croissance de l'État ; ce qui constitue un gaspillage considérable de potentiel et de capital humain.

110. Inexistence de mécanismes de prise des décisions pour les jeunes

Lorsque les jeunes s'engagent dans l'action civile par des voies légales, le recours à la violence pour provoquer un changement social devient moins attrayant, renforçant ainsi la sécurité nationale et le bien-être public dans les États membres de l'OCI. Cependant, l'absence de moyens d'engagement et les écarts croissants entre la société civile et les politiques publiques renforcent l'inertie et la privation de droits des jeunes, avec leurs conséquences inévitables.

111. Une culture civique défaillante

Alors que la fourniture de moyens et de plates-formes pertinents demeure assurément essentielle pour développer l'engagement des jeunes et construire une société civile forte, l'autre aspect de ce challenge est le rôle des activités sociales et de l'éducation dans la définition du rôle des jeunes au sein de leurs sociétés respectives. Dans ce contexte, le rôle actuel des écoles et des familles peut ne pas être efficace dans la promotion des activités sociales pour que les jeunes s'engagent dans le service public et dans la participation politique. La tendance générale est plutôt celle de l'apathie, combinée à une faible culture politique.

2. B.8.2 Défis

112. Bien que la situation ait connu un changement marqué appelant à la participation des jeunes, la mise en œuvre de ces appels a encore du chemin à faire. Un certain nombre de défis continuent de faire obstacle à la participation et l'engagement des jeunes. Par exemple, les programmes qui impliquent les jeunes en leur fournissant des sources de revenus peuvent négliger d'autres facteurs qui motivent l'extrémisme menant au terrorisme, entre autres. Plus important encore, il subsiste un certain hiatus entre la société civile et les politiques publiques, dans la mesure où la majorité des initiatives de la société civile peuvent ne pas avoir d'effets directs ou immédiats sur la politique gouvernementale. Cela génère à son tour un mécontentement populaire et une impuissance, étant donné que la société civile

représente le premier moyen d'engagement offert aux jeunes. Engager les jeunes en tant qu'acteurs dans le développement de leurs sociétés nécessite une approche à plusieurs volets qui commence par l'éducation civique, en assurant les moyens d'engagement et en réduisant les obstacles à l'accès à la vie sociopolitique. Si ces facteurs ne sont pas réunis, les jeunes se trouveraient enclins à l'apathie sociopolitique.

2. B.8.3 Options politiques

113. Forger une culture civique de l'engagement par l'éducation :

- a) fournir des moyens aux écoles et aux groupes de jeunes pour visiter les parlements nationaux ;
- b) inclure des programmes d'études sur la gouvernance et les systèmes de gouvernance dans les écoles ; et
- c) faciliter la réalisation des modèles nationaux de Parlement scolaire.

114. Proposer des moyens d'engagement conséquents aux populations jeunes :

- a) mettre en place des structures et des mécanismes ad hoc qui institutionnalisent la participation des jeunes et l'engagement de la société civile à travers des moyens et des plateformes propices à la participation aux politiques et à la planification ;
- b) faciliter l'engagement de la jeunesse et de la société civile par le biais de processus consultatifs au cours de l'action législative, et contribuer aux débats politiques en cours ; et
- c) investir dans des plates-formes efficaces et des structures de soutien gouvernementales pour un engagement social bidirectionnel.

115. Promouvoir l'engagement des jeunes par la participation sociopolitique

a) Réforme du cadre juridique

- i. Etudier et réduire les obstacles juridiques contextuels à la participation politique des jeunes conformément aux règles et aux procédures applicables dans chacun des Etats membres.

b) Société civile

- i. encourager l'engagement des jeunes et l'éducation civique dans les établissements d'enseignement ;
- ii. soutenir les programmes de formation de la société civile en tant qu'incubateurs pour de nouveaux projets ;

- iii. soutenir les organismes de développement communautaire et de services communautaires axés sur la jeunesse ;
- iv. faciliter aux organisations de la société civile l'accès aux petits projets impliquant la jeunesse.

c) Participation des jeunes

- i. Accentuer la sensibilisation politique et la prise de conscience culturelle parmi les jeunes.
- ii. Promouvoir les activités de jeunesse au niveau local.

2. B.9 nouveaux défis culturels et mondialisation

2. B.9.1 Etat des lieux

116. La mondialisation -un processus par lequel le capital, les biens et services, la technologie, l'information et la culture transcendent les frontières nationales- a été une source de changement substantiel, transformant non seulement l'économie et la production, mais aussi la culture et les valeurs. Bien que ce flux soit censé être interculturel, la mondialisation a été jusqu'ici marquée par la propagation de la culture et des valeurs occidentales, et ce processus d'occidentalisation a touché un certain nombre d'États membres de l'OCI, en particulier les populations jeunes.

117. Au tournant du nouveau millénaire, avec des voyages plus faciles et moins coûteux ainsi que des progrès majeurs dans les technologies de la communication, la mondialisation a atteint un niveau sans précédent. Il n'est donc pas surprenant que la jeunesse du nouveau millénaire, appelée «génération Y» née dans l'ère actuelle mondialisée et numérisée (entre 1980 et 2000), soit parmi les générations les plus connectées au monde et les plus touchées par la mondialisation des tendances culturelles, de la communication et des technologies. En fait, les études sur la génération Y ont montré que ceux qui appartiennent à cette génération sont plus semblables les uns aux autres que leurs homologues des générations passées (Shediac et al., 2013). Cela montre dans quelle mesure la mondialisation façonne les valeurs culturelles de la jeunesse.

2. B.9.2 Défis

118. En déclenchant des changements, la mondialisation ouvre la porte à de nouvelles opportunités, mais elle recèle aussi de nouveaux défis, en particulier en ce qui concerne la préservation des valeurs culturelles et de l'identité communes chères aux États membres de l'OCI parmi les jeunes.

2. B.9.2.1 Montée et prolifération des modes de vie occidentaux marqués par l'individualisme, le consumérisme et le matérialisme

119. Historiquement, les États membres de l'OCI ont été marqués par une culture communautaire, axée sur la famille, qui répond aux besoins de la communauté et de la famille en consacrant les notions d'entraide et les relations étroites de solidarité intergénérationnelle. L'une des principales conséquences de la mondialisation a été la propagation d'un nouveau mode de vie individualiste, qui donne la priorité à l'individualisme atomistique. Ce nouveau mode de vie suggère faussement que les engagements familiaux - voire même communautaires-, seraient contraires au bonheur individuel, au bien-être et au développement. Les technologies de la communication sont devenues l'outil principal de la prolifération de l'individualisme : les séries télévisées populaires parmi les jeunes, par exemple, favorisent l'individualisme comme moyen de liberté, de richesse et d'auto-accomplissement, tout en présentant la famille et la communauté comme une source de limites et de traditions oppressives.

2. B.9.2.2 Une génération de jeunes en conflit culturel : une communauté ennemie d'elle-même

120. Les études montrent que la génération Y est la plus exposée à ces valeurs émergentes. Selon diverses enquêtes (ASDAA 2010 ; Shediak et al, 2013), la génération Y se caractérise par l'individualisme, le matérialisme, le manque de confiance en soi, le désir d'expression personnelle et d'indépendance. Cependant, tout en étant plus individualistes et matérialistes que leurs parents et leurs grands-parents, les jeunes de cette génération approuvent également l'institution du mariage, croient que la religion est importante et que les traditions doivent être sauvegardées. Il y a, semble-t-il, un conflit apparent qui pousse les jeunes dans des directions opposées : l'une vers l'intérêt personnel et l'autre vers la famille et la communauté. Les jeunes ne sont pas totalement coupés du patrimoine culturel commun et des valeurs traditionnelles ; cependant, ils sont moins attirés par la cohésion sociale.

2. B.9.2.3 Le potentiel de la génération Y est réduit

121. Bien que la nouvelle génération soit influencée par les modes de vie individualistes qui menacent les valeurs familiales, elle peut, en revanche, constituer une source potentielle de développement et de changement positif. Une analyse du SESRIC (2007b) basée sur les World Value Surveys (2010-2010) montre que les jeunes des pays de l'OCI capitalisent l'auto-expression, l'identité propre, la créativité, l'imagination, et la conscience de soi. Ils se sentent également concernés par l'égalité des sexes et par le rôle et la place de la femme dans la société. Ces valeurs sont

généralement considérées comme des valeurs culturelles nourrissant l'esprit d'entreprise et conduisant à une société dynamique. Pourtant, l'analyse montre également que la culture au sens plus large du terme dans les États membres de l'OCI n'approuve pas forcément ces valeurs et, par conséquent, reste plutôt favorable à la discipline, la tradition, l'obéissance et la hiérarchie, révélant un écart entre ces valeurs émergentes et les valeurs plus générales dans les sociétés de l'OCI. Cela inhibe le potentiel des jeunes de cette génération à apporter des changements positifs à leurs communautés.

2. B.9.2.4 Accès limité aux opportunités régionales et mondiales

122. Alors que la Génération Y est la génération la plus globalement connectée et que l'on considère que les cultures actuelles sont beaucoup plus semblables que celles des générations antérieures, en ce qui concerne l'accès, la participation et les opportunités mondiales et régionales, les jeunes des États membres de l'OCI accusent un grand retard par rapport au monde développé. C'est particulièrement le cas dans les domaines de l'innovation technologique, des institutions mondiales et régionales, du débat public, de l'interaction culturelle, des avancées éducatives ou de la qualité de vie. La Stratégie jeunesse de l'OCI devrait servir d'instrument primordial pour offrir aux jeunes citoyens de nouvelles opportunités pour participer à la prise des décisions –voire les forger - au niveau mondial et régional, au débat public et à l'élaboration des politiques, notamment en ce qui concerne le dialogue interculturel, la paix, les droits de l'homme et le discours sur la réalisation des objectifs du Développement durable (ODD), le volontarisme communautaire et l'innovation culturelle et technologique.

2.9.3 Options politiques

123. Comprendre les jeunes du millénaire, leurs visions du monde, leurs tendances culturelles et politiques :

- a) encourager les universités et les groupes de réflexion à étudier les attitudes et les valeurs de la génération Y par des enquêtes à la fois qualitatives et quantitatives ;

124. Lutter contre la fausse distinction :« famille vs individu» et réaliser l'équilibre entre cohésion sociale et expression individuelle :

- a) promouvoir les discours alternatifs et les perceptions de la communauté et de la famille en tant qu'institutions qui ne sont pas en conflit avec le développement individuel, mais au contraire, complètent et facilitent les progrès individuels, la qualité de vie et le bonheur ; et

- b) élaborer des programmes gratifiants pour récompenser la participation communautaire des jeunes.

125. Promouvoir la relation intergénérationnelle et renforcer les liens familiaux:

- a. accentuer les efforts en gérontologie et en études familiales pour développer une compréhension de la relation entre les jeunes d'une part et les parents, la famille élargie et les personnes âgées, d'autre part ;
- b. élaborer des programmes et des projets visant à favoriser la compréhension mutuelle entre les parents et les jeunes ;
- c. impliquer les écoles, les crèches, les universités et les centres communautaires pour permettre la compréhension et la cohésion intergénérationnelles ; et
- d. utiliser des espaces publics comme les parcs et les centres commerciaux pour stimuler le dialogue intergénérationnel et l'interaction.

126. Faciliter la participation des jeunes aux processus et à l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale et régionale :

- a- créer des opportunités pour les jeunes de s'impliquer dans les processus d'échange avec leurs pairs des différentes régions de l'OCI et au-delà ;

élaborer un programme de subventions pour les projets qui investiraient dans la création d'activités d'apprentissage pour les jeunes, contribuant à leur prise de conscience mondiale et à leur participation active ;

- b- investir dans le développement d'outils qui encourageront les jeunes à faire du bénévolat et à être actifs dans la communauté au niveau mondial, régional et de l'OCI ;
investir dans le développement de cadres de coopération avec d'autres parties prenantes dans d'autres régions ; à cette fin, des programmes régionaux et internationaux doivent être conçus dans le but d'investir sur l'échange de bonnes pratiques ;
- c- sensibiliser les jeunes citoyens aux enjeux au niveau mondial, régional et de l'OCI et les aider à s'engager en faveur de ces grandes causes ;
soutenir les acteurs locaux et internationaux qui ont des responsabilités dans le domaine de la jeunesse pour créer des événements bilatéraux et internationaux (tels que les forums régionaux et mondiaux pour les jeunes, foires, etc.).

2.B.10 Migration et intégration

2.B.10.1 État actuel

127. Les facteurs économiques, l'instabilité politique ou la marginalisation sociale sont parmi les facteurs qui poussent les populations à migrer, y compris les jeunes. Les migrations peuvent être un risque mortel, mais le processus de migration peut être tout aussi dangereux en raison de la contrebande, du trafic et de l'exploitation. Comme les jeunes ont naturellement des rêves et des ambitions, ils peuvent facilement être poussés à quitter leur pays d'origine. Comme la plupart des États membres de l'OCI peuvent être classés comme «en développement», chaque année, de plus en plus de jeunes issus de ces pays entreprennent leur long voyage vers ce qu'ils croient être l'eldorado par des voies légales et illégales. Il y a parmi les États membres des pays émetteurs de migrants; certains autres sont des pays de transit et un certain nombre sont également considérés comme des destinations finales possibles.

2.B.10.2 Défis

2.B.10.2.1 Migration illégale

128. Le taux de chômage élevé, le manque d'éducation et de compétences chez les jeunes et l'instabilité politique alimentent la migration illégale. Les crises et les guerres qui font rage figurent également parmi les principales causes des déplacements forcés et des migrations illégales. Tout au long des itinéraires de la migration, les jeunes sont vulnérables aux abus et à l'exploitation et risquent leur vie en se lançant dans des équipées aussi périlleuses. L'abus et l'exploitation peuvent ne pas s'arrêter même à la destination finale. Un nombre croissant de familles et de jeunes continuent à souffrir des suites de la migration illégale dans les États membres de l'OCI, en particulier en Afrique et en Asie du Sud.

2.B.10.2.2 Fuite des cerveaux

129. A la recherche de nouvelles opportunités et de meilleures conditions de vie, des jeunes gens instruits et prometteurs quittent leur pays d'origine. L'émigration de jeunes hautement qualifiés entraîne une grave fuite des cerveaux qui s'ajoute au défi du développement pour les États membres qui perdent dans cette aventure une partie de leurs atouts les plus précieux, le capital humain.

2.B.10.3 Options politiques

130. Faire face à la migration illégale

1. Travailler avec les États membres, les organisations régionales et internationales pour neutraliser les voies de la migration illégale et la traite des êtres humains;

2. Eduquer les jeunes et leurs parents sur les risques de la migration illégale;
3. Organiser des campagnes nationales de sensibilisation et utiliser efficacement les médias traditionnels et sociaux pour atteindre les jeunes;
4. Développer une stratégie nationale avec la participation de toutes les parties prenantes pour lutter contre la migration illégale.

131. Combattre les causes profondes de la migration illégale

1. Améliorer l'éducation et la formation professionnelle des jeunes en vue de renforcer leurs compétences;
2. Améliorer la couverture sociale pour les jeunes sans emploi;
3. Concevoir des politiques visant à attirer les jeunes qui ne sont ni scolarisés ni employés dans les établissements d'enseignement et le marché du travail;
4. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale pour la jeunesse en vue d'améliorer les perspectives offertes aux jeunes;
5. Coopérer avec les organisations internationales et régionales, y compris l'échange de bonnes pratiques et d'initiatives réussies dans la lutte contre les causes profondes de la migration illégale.

132. Inverser la fuite des cerveaux

1. Créer un environnement politique qui améliore les perspectives d'emploi pour les jeunes éduqués et formés;
2. Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'incitation pour accroître l'employabilité des jeunes éduqués;
3. Développer une stratégie adaptée pour attirer les jeunes qui sont allés à l'étranger à des fins d'études et les convaincre de se réinstaller dans leur pays;
4. Améliorer l'environnement de l'entreprenariat où les jeunes ayant des idées innovantes peuvent établir et développer des startups.

2.B.11 Jeunesse et environnement

133. La dégradation de l'environnement est l'une des principales préoccupations des jeunes dans le monde, car elle affecte leur bien-être présent et futur. À cette fin, la sauvegarde et la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures est une nécessité qui exige de s'attaquer aux principaux défis de la dégradation de l'environnement.

134. À cet égard, l'utilisation optimale des ressources naturelles et la quête d'une croissance économique durable doivent constituer une composante essentielle de

la politique de développement dans le monde entier. Les jeunes sont clairement des parties prenantes dans ce processus.

135. Les jeunes constituent une part importante de la population mondiale exposée et vulnérable aux risques environnementaux. Les jeunes et les enfants sont les plus exposés au manque d'accès à une eau potable propre et salubre et seront également les plus exposés aux risques environnementaux découlant des politiques actuelles. Cela inclut la toxicité, la diminution de la biodiversité, l'épuisement des ressources et le changement climatique. La nécessité d'engager les jeunes dans une action durable est remise en question par des politiques qui trouvent plus facile de répondre aux préoccupations immédiates et à court terme concernant les défis futurs.

2.B.11.1 Action politique

136. Le Programme d'Action OCI 2025 attribue la priorité à « l'Environnement, le Changement Climatique et la Durabilité (1.5) ». À cet égard, le plan d'action décennal reconnaît la nécessité de répondre aux préoccupations de sécurité imminentes liées à la durabilité, tout en abordant la question de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement à titre prioritaire à la rubrique « Agriculture et sécurité alimentaire (1.8) »; et Santé (1.12). L'OCI a développé la Vision de l'Eau de l'OCI qui met l'accent sur l'accès à l'eau et un assainissement améliorés comme étant un domaine prioritaire particulièrement important pour les pays de l'OCI, et a souligné la nécessité de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales. En outre, lors de sa quatrième réunion en Tunisie en 2010, la Conférence islamique des ministres de l'environnement a publié une déclaration intitulée « Renforcer les efforts du monde islamique en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable » et convenu de promouvoir la coopération entre les pays islamiques sur le développement durable, dans le cadre de la solidarité islamique et de l'action islamique commune.

2.B.11.2. Défis environnementaux

a) Déforestation

137. Près de 30% de la superficie terrestre mondiale est boisée, avec un minimum de 1,6 milliard de personnes tributaires des forêts. Les forêts sont également responsables de la survie de la faune et de la flore, de la purification de l'air et de près des trois quarts de la collecte d'eau douce. Cela est important car les États membres totalisent 22,6% des précipitations mondiales. De 1990 à 2015, les États

membres ont perdu au total 702 457 kilomètres carrés de forêts, ce qui représente près de 53% de la superficie forestière totale perdue dans le monde au cours de la même période.

b) Émissions de carbone

138. Avec l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les températures mondiales devraient continuer à augmenter, avec de graves implications pour les États membres de l'OCI étant donné leur prédominance géographique dans les régions tempérées et arides et leur proximité des rivières et des océans. L'augmentation de la température due aux émissions de dioxyde de carbone menace de conséquences permanentes pour la pérennité des États membres de l'OCI et du monde entier. Les impacts peuvent inclure des conditions météorologiques extrêmes, des sécheresses à répétition, l'élévation du niveau de la mer et des chaînes alimentaires perturbées pour n'en citer que quelques-unes. Les températures moyennes à la surface du globe ont augmenté au double de leur rythme habituel au cours des 50 dernières années, passant de 0,6 à 0,9 degrés Celsius de 1906 à 2005. La température de l'air à la surface du sol a également presque doublé au cours du siècle dernier. Cela entraîne une augmentation des vagues de chaleur, des sécheresses et d'autres répercussions. Pendant ce temps, les températures des océans ont presque doublé au cours du siècle dernier, ce qui est clairement corrélé à la fonte de la glace polaire et provoque une élévation du niveau des océans. Les conséquences risquent d'être catastrophiques pour un grand groupe d'États membres de l'OCI étant donné leur recours à l'irrigation fluviale et la proximité de leurs grandes villes situées près des côtes. Un certain nombre d'États membres sont déjà confrontés à des défis à cet égard en raison de déplacements de masse potentiels.

c) Perte de biodiversité

139. La biodiversité est un problème directement lié aux taux d'émission de CO₂, à la perte de superficie forestière et à la survie des espèces, et elle est essentielle compte tenu de la nature sensible des chaînes alimentaires et de l'équilibre écologique. Près de 52% de la perte de biodiversité a eu lieu depuis 1970, et les projections parlent de 26% pour les 20 prochaines années. Les écosystèmes déjà fragiles subissent des changements à travers la surpêche, le réchauffement de la planète et la dégradation de l'environnement avec des impacts évidents sur la vie humaine.

d) Pénurie d'eau

140. Étant donné l'augmentation des populations des États membres de l'OCI, les problèmes existants de pénurie d'eau et de sécurité ne sont que plus graves. Des

politiques durables régissant le prélèvement d'eau renouvelable sont nécessaires pour prévenir les pénuries d'eau ou l'épuisement des ressources en eau non renouvelables. Un certain nombre d'États membres d'Afrique du Nord et du Golfe ont consommé plus de 100% du total de leurs ressources en eau renouvelables, ce qui constitue une menace critique non seulement pour la durabilité, mais aussi pour l'agriculture et pour ce qui est d'éviter la pénurie d'eau qui est préjudiciable au développement durable dans les autres secteurs. En 2015, 82% des populations des pays membres de l'OCI ont accès à une eau améliorée, contre 89% dans les pays en développement, y compris l'OCI, par rapport à la population des pays développés, où 99% ont accès à une eau potable améliorée.

B.11.3 Action proposée:

- a) Intégrer l'éducation environnementale dans les cursus et assurer la formation des enseignants sur les questions environnementales.
- b) Faire participer les différentes franges de jeunes au débat sur les questions environnementales.
- c) Faciliter la diffusion internationale d'informations, de données, de modèles de success-stories et de meilleures pratiques pour faire face aux défis environnementaux et de la durabilité.
- d) Encourager les États membres technologiquement avancés à contribuer à développer les capacités des autres États membres pour utiliser les technologies et les pratiques respectueuses de l'environnement, en plus de la mobilisation des jeunes au service du développement.
- e) Lancer des programmes conjoints gouvernement-société civile promouvant la citoyenneté active dans la lutte contre la déforestation, la désertification et la promotion de la plantation d'arbres, de la réduction des déchets, du recyclage et de la préservation de l'eau.
- f) Impliquer les jeunes dans la prise des décisions liées à la mise en œuvre des politiques de développement durable.
- g) Utiliser les médias comme vecteur de sensibilisation aux questions environnementales pour les jeunes.
- h) Impliquer les jeunes dans la mise en œuvre de projets de développement durable, afin de les habiliter davantage à la prise de décisions ultérieures en matière de politique environnementale.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DE LA STRATÉGIE DE JEUNESSE DE L'OCI

3.1 Rôle de la coopération intra-OCI et internationale dans la réalisation des objectifs de la Stratégie

141. Les États membres de l'OCI constituent une partie substantielle du monde en développement et reflètent des niveaux élevés d'hétérogénéité et de divergence en termes de développement socio-économique. Cette hétérogénéité dans les profils de développement pourrait également être observée dans leur performance pour relever les défis de la jeunesse. Les États membres de l'OCI, en tant que groupe, ont connu des progrès significatifs dans l'amélioration des conditions de vie des jeunes en augmentant les taux de scolarisation et en réduisant la prévalence du mariage précoce au cours des deux dernières décennies. Cependant, ces progrès ont été inégaux et ces inégalités généralisées persistent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. La situation est particulièrement alarmante dans les États membres à faible revenu et les moins avancés. La majorité de ces pays se caractérisent par une croissance économique lente, des ressources limitées, une inégalité de revenus généralisée, un développement insuffisant des capacités, une couverture insuffisante des services sociaux, une paix et une situation sécuritaire fragiles et l'absence d'un environnement favorable pour attirer les investissements et encourager la participation active du secteur privé dans le développement socio-économique. D'autre part, un certain nombre d'États membres de l'OCI à revenu intermédiaire sont confrontés à des défis particulièrement liés à l'entrepreneuriat des jeunes, à la menace de l'extrémisme chez les jeunes et à la faible participation politique de la jeunesse. Cet état de fait nécessite une coopération intra OIC accrue dans le domaine de la jeunesse pour relever un large éventail de défis.

142. En tant que deuxième organisation intergouvernementale dans le monde, l'OCI dispose d'un atout unique sachant qu'un tiers de sa population est constitué par des jeunes, le groupe de société le plus innovant et le plus dynamique. Néanmoins, les besoins et les défis de la jeunesse ont évolué rapidement. En conséquence, les États membres de l'OCI doivent répondre à ces défis au bon moment afin de permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel personnel et professionnel. À cette fin, le cadre commun qu'est la Stratégie jeunesse de l'OCI est, pour les États membres, un instrument essentiel pour relever les défis majeurs auxquels sont confrontés leurs jeunes.

143. L'hétérogénéité de la situation des jeunes et des politiques y afférentes au niveau des États membres de l'OCI constitue une chance, pour ces derniers, d'améliorer la

coopération intra-OCI en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie jeunesse de l'OCI. La coopération intra-OIC faciliterait la mise en œuvre de la stratégie et permettrait aux États membres de l'OCI d'atteindre ses objectifs:

- a) **En faisant le bilan des expériences nationales** : plusieurs États membres de l'OCI sont bien avancés en matière de politique de jeunesse, ayant réussi à réduire le nombre et l'acuité des défis auxquels sont confrontés les jeunes. Ces États membres de l'OCI ont abordé les défis de la jeunesse en coopérant avec toutes les parties prenantes nationales et en allouant suffisamment de ressources financières et humaines. À cet égard, la cartographie des meilleures pratiques nationales dans les États membres de l'OCI dans le domaine de la politique de jeunesse aiderait à identifier les interventions politiques réussies qui contribuent à améliorer la situation de la jeunesse. L'identification des politiques de jeunesse réussies pourrait servir à développer des programmes de partage de l'expérience parmi les États membres de l'OCI d'où ceux qui sont intéressés tireraient d'utiles connaissances. Cette approche permettrait non seulement de réduire le risque de répéter les mêmes erreurs, mais pourrait également contribuer à écourter la durée du processus de conception des politiques au niveau national. En d'autres termes, l'amélioration de la coopération intra-OCI, en identifiant et en transférant les meilleures pratiques dans le domaine des politiques de jeunesse, pourrait améliorer le bien-être général des jeunes ;
- b) **En mettant à profit l'expérience de l'OCI et de ses institutions**: l'OCI, en tant qu'organisation intergouvernementale, a élaboré plusieurs documents et plans d'action (p. ex., le Programme d'action stratégique 2014-2023 de l'OCI, le plan d'action de l'OCI pour l'autonomisation des femmes (OPAAW) pour aborder les problèmes de développement dans ses États membres sur des sujets variés ; en outre, l'OCI organise régulièrement des réunions ministérielles et de haut niveau dans 20 domaines différents ; de plus, les organes subsidiaires, affiliés et spécialisés de l'OCI peuvent être des mécanismes institutionnels utiles dans la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse et dans la réalisation de ses objectifs ; l'OCI, en tant qu'organisation intergouvernementale, joue également un rôle actif dans la prévention et le règlement des conflits dans les États membres de l'OCI ; étant donné que les conflits ont eu un impact considérable sur les groupes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, l'amélioration de la coopération intra-OIC contribuerait à réduire l'impact des conflits sur les jeunes ;
- c) **En tirant profit du partenariat avec les Nations Unies** : la position éminente de l'OCI sur la scène internationale et le rôle de ses États membres leur offre un grand avantage pour s'engager avec les Nations unies en vue de les États

membres de l'OCI ; cela permettrait d'améliorer la cohérence des politiques, d'élargir les pools de parties prenantes et de développer des liens de coopération sur les priorités et les opportunités politiques réciproques ; à cet égard, les points focaux de l'ONU dans le domaine de la jeunesse, qui pourraient être fort utiles aux Etats membres de l'OCI, comprennent l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse, le Réseau inter-organisations des Nations unies pour le développement de la jeunesse et le Programme des Nations unies pour le développement ;

- d) **En renforçant les capacités** : de nombreux États membres de l'OCI souffrent de capacités nationales sous-développées pour résoudre les problèmes de la jeunesse. Quelques-uns parmi ces États membres ont cependant des programmes d'éducation et de formation bien structurés qui permettent à leurs décideurs, experts et société civile de relever les défis de la jeunesse. Dans ce contexte, l'amélioration de la coopération intra-OIC aiderait de nombreux États membres de l'OCI à apprendre des autres en développant et en fournissant des programmes conjoints de renforcement des capacités. Dans ce contexte, les institutions compétentes de l'OCI, telles que l'ICYF-DC et le SESRIC pourraient jouer un rôle catalyseur dans l'organisation de tels programmes de renforcement des capacités destinés aux fonctionnaires, aux experts nationaux et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la jeunesse.
- e) **En répondant aux contraintes financières** : dans de nombreux Etats membres de l'OCI, les ressources financières limitées allouées aux politiques et aux programmes de jeunesse constituent un défi important pour les décideurs politiques. Cependant, les cadres existants au sein du système de l'OCI pourraient faciliter la collecte de fonds pour des projets liés à la jeunesse. En outre, l'amélioration de la coopération intra-OIC augmenterait la connaissance des contraintes financières de certains États membres de l'OCI pour l'exécution de projets liés à la jeunesse et pourrait faciliter la mise en correspondance entre un pays donateur et un pays / institution bénéficiaire ; enfin, l'amélioration de la coopération intra-OIC pourrait motiver un groupe d'États membres de l'OCI à joindre leurs ressources financières pour mettre en œuvre des projets et des programmes pour les jeunes dans un certain nombre d'États membres de l'OCI bénéficiaires.

3.2 Structures institutionnelles de coordination des politiques de jeunesse

144. Afin de donner suite à la mise en œuvre de la Stratégie, de favoriser une plus grande participation des jeunes, d'échanger les bonnes pratiques dans ce domaine et d'assurer la coordination, un mécanisme devrait être mis en place. Le mécanisme suggéré assurerait une consultation efficace entre les États membres de l'OCI, en

particulier, les représentants des ministères de la Jeunesse et des Sports responsables au niveau national de la planification, de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de jeunesse, ainsi que la coopération avec les représentants des jeunes et les organisations de jeunesse non gouvernementales et en coordination avec les Etats membres. Ce mécanisme devrait, dans la mesure du possible, tirer parti des structures existantes à l'OCI pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes dédiés de l'OCI.

145. La Conférence Islamique de la Jeunesse et des Sports (ICYSM) adoptera la Stratégie et la soumettra pour appréciation et évaluation au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI (CMAE) pour adoption. L'ICYSM doit également soumettre au CMAE ses programmes et son plan de mise en œuvre. A cette fin, l'ICYSM sera assistée par ses organes consultatifs, à savoir: le Conseil ministériel permanent de la jeunesse (CMMC) et le Comité de pilotage de la jeunesse (SCY).

146. Le Secrétaire général de l'OCI assurera le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, en collaboration avec les Etats membres et en coordination avec toutes les institutions compétentes de l'OCI travaillant dans le domaine de la Jeunesse et des Sports, notamment l'ICYF-DC, l'ISESCO, la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique (ISSF). Cependant, l'ICYF-DC continuera à coordonner ces activités avec le Comité Thématique des Affaires Sociales et Culturelles de la Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) ...

147. Quatre structures institutionnelles sont concernées par la présente Stratégie:

- a) **La Conférence Islamique des Ministres de la Jeunesse et du Sport (ICYSM)**: qui est une Conférence ministérielle sectorielle convoquée tous les deux ans, à la demande du CMAE, et conformément à l'article 10 de la Charte de l'OCI. Elle soumet la Stratégie et ses programmes et les plans de mise en œuvre au CMAE pour évaluation et pour faire le point de l'état de mise en œuvre de la Stratégie sur la base des rapports de suivi présentés par le Secrétaire Général de l'OCI en coordination avec les institutions compétentes de l'OCI.:
- b) **Le Conseil ministériel permanent de la Jeunesse et du Sport (CMPJS)**: le Conseil continuera à fonctionner entre les sessions de la conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des sports; il est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions de ladite conférence.

- c) **Le Comité mixte permanent de l'OCI pour les questions de jeunesse**: Il aidera à la coordination des diverses activités de mise en œuvre par les institutions compétentes de l'OCI avec le soutien et sous l'égide du Secrétaire général de l'OCI.
- d) **Le Comité de pilotage pour la jeunesse (SCY)**: Il sera composé d'experts de haut rang de tous les Etats membres et aidera l'ICYSM à s'acquitter de ses tâches. Il se réunira annuellement ou à chaque fois que nécessaire, sur invitation de son président et en coordination avec le Secrétariat général.

3.3 Programmes de la Stratégie

148. Les programmes suivants doivent bénéficier de la priorité dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, sous réserve de l'accord du CMAE :

a) Waqf de l'OCI pour la jeunesse

149. Afin de répondre en partie aux exigences financières de la mise en œuvre de la Stratégie, un Waqf jeunesse de l'OCI sera créé pour encourager et faciliter le développement des jeunes dans les États membres de l'OCI conformément aux cadres et initiatives les plus efficaces mis en place par la Banque islamique de développement. Dans le cadre de cet objectif général, le Waqf de la Jeunesse sera conçu pour fournir un soutien financier aux actions locales et aux projets d'échanges internationaux. Les procédures opérationnelles du Waqf seront adoptées par l'ICYSM et approuvées par le CMAE.

b) Centres de jeunesse de l'OCI

150. Afin de soutenir les activités de jeunesse, les États membres de l'OCI créeront un réseau de centres de jeunesse de l'OCI dans tous les États membres, par le biais des canaux officiels, pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie.

c) Recherche sur les problèmes de la jeunesse

151. Une politique de la jeunesse cohérente et coordonnée doit être adoptée à la lumière de données qui reflètent les tendances et les réalités actuelles ainsi que les réalités émergentes liées aux opportunités et aux défis auxquels sont confrontés les jeunes. Les États membres de l'OCI investiront donc dans le développement de la recherche sur la jeunesse.

152. La recherche sur les problèmes de la jeunesse devrait :

- a. Être basée sur les rapports nationaux concernant la jeunesse ;
- b. Être coordonnée avec le Comité de pilotage de manière à couvrir les différentes dimensions de la Stratégie pour la jeunesse ;

- c. Evaluer les progrès globaux vers la réalisation des objectifs de la Stratégie pour la jeunesse ;
- d. Concevoir un tableau de bord avec une batterie d'indicateurs concernant les jeunes (c'est-à-dire l'indice de développement de la jeunesse de l'OCI) ;
- e. Identifier les meilleures pratiques en matière de politiques de jeunesse et de programmes pour les jeunes ;
- f. Impliquer les jeunes des États membres dans ce processus de recherche.

d) **Sommet des jeunes leaders de l'OCI**

153. Le Sommet des jeunes leaders de l'OCI représente une initiative essentielle de l'ICYF-DC pour fournir une plate-forme aux jeunes leaders dans tous les États membres de l'OCI pour discuter des priorités de la jeunesse. Le 1er Sommet des jeunes leaders de l'OCI a eu lieu en tant que pré-Sommet lors de la 13e session de la Conférence islamique au Sommet les 14 et 15 avril 2016 à Istanbul. Plus de 200 jeunes dirigeants des États membres de l'OCI et des minorités musulmanes du monde entier y ont discuté des recommandations possibles à faire au Sommet islamique. Leurs efforts ont abouti au document intitulé «10 objectifs en 10 ans» présenté au Sommet islamique (Réf.: Annexe I, ICYSM Res. N. OIC / ICYSM-3/2016 / R2-Y). Les États membres de l'OCI sont invités à soutenir la poursuite de cette initiative.

e) **Journée et Prix de la jeunesse**

154. L'institution d'un prix à décerner aux jeunes qui se sont distingués au service du bien-être collectif dans les États membres de l'OCI contribuerait à reconnaître le rôle important du leadership et de l'engagement des jeunes dans le processus de développement dans les États membres. Ce prix, combiné au lancement d'une Journée de la jeunesse de l'OCI, qui, conformément à la résolution pertinente du CMAE, sera célébrée chaque année le 3 septembre, jouera un rôle considérable dans la promotion de la solidarité des jeunes et dans la sensibilisation aux défis et aux efforts à déployer pour les résoudre par les divers intervenants individuels et les organisations de la société civile. À cette fin, et grâce à une campagne efficace de communication, la Journée et le Prix de la jeunesse de l'OCI peuvent contribuer à développer une culture de l'engagement et du service public parmi des franges considérables de la population jeune de l'OCI à des fins constructives, tout en proposant un contre-discours efficace aux alternatives existantes de privation de liberté ou de radicalisation.

155. Le prix devrait être présenté au cours des futures réunions de l'ICYSM. Les États membres et les institutions compétentes de l'OCI sont encouragés à célébrer le 3 septembre comme journée de la jeunesse de l'OCI avec des initiatives et des festivités appropriées. Les procédures d'attribution du prix seront adoptées par l'ICYSM et approuvées par le CMAE.

f) **Stratégie de communication et visibilité**

156. L'impact d'une stratégie est proportionnel au niveau d'implication des parties prenantes. À cet égard, la visibilité et une stratégie de communication maximisent la synergie et démultiplient les possibilités. Une stratégie de communication et de visibilité sera préparée pour avoir un impact maximal dans les domaines prioritaires de la jeunesse et élargir l'engagement du public dans les États membres de l'OCI afin de mieux faire connaître et générer un soutien pour les initiatives existantes et de susciter de nouvelles initiatives dans le domaine du développement de la jeunesse.

157. La stratégie de communication sera focalisée sur les États membres qui ont le plus besoin de visibilité, d'engagement et de mobilisation des jeunes. Elle définira les moyens d'engagement et les indicateurs pour l'évaluation de l'efficacité et sera périodiquement réexaminée par les mécanismes institutionnels de suivi.

4. LA MARCHE A SUIVRE

158. Une fois la Stratégie pour la Jeunesse adoptée par l'ICYSM et dument présentée au CMAE pour appréciation, le Secrétariat Général de l'OCI, en coordination avec les institutions concernées de l'OCI, y compris l'ICYF-DC, le SESRIC, la BID, l'ISESCO, la FSSI, l'UIMS et le FSI, sera appelé à arrêter un Plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie qui proposera et clarifiera les échéances, les allocations budgétaires, les indicateurs clés de performance (KPI) ainsi que les rôles spécifiques des États membres et des institutions compétentes de l'OCI.

159. Les États membres de l'OCI devraient faire preuve d'engagement au plus haut niveau et prendre des mesures conséquentes pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse.



Emploi

Les États membres de l'OCI sont largement caractérisés par une faible participation au marché du travail et des taux de chômage élevés en particulier chez les jeunes. À partir de 2015, le chômage des jeunes dans les États membres de l'OCI était estimé à 16%. Le chômage chez les jeunes femmes est parmi les plus élevés dans les États membres de l'OCI. Le chômage pose un défi considérable aux États membres de l'OCI, compte tenu en particulier du grand nombre de problèmes qu'il génère.



Education

Les taux moyens d'alphabétisation des jeunes sont meilleurs par rapport à ceux des adultes dans les États membres de l'OCI. Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur a augmenté de plus de deux fois. L'analphabétisme et le faible niveau de participation des jeunes dans les établissements d'enseignement, constituent des défis importants dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, en particulier ceux situés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.



Mariage et Mariage Précoce

La prévalence du mariage précoce dans les États membres de l'OCI a été jugée relativement plus élevée par rapport aux autres groupes de pays. Alors que le mariage précoce constitue un défi de longue date, de nouveaux défis démographiques auxquels sont confrontés les jeunes et l'union conjugale ont émergé à travers les États membres de l'OCI ; à savoir, la baisse du taux de nuptialité et l'augmentation de l'âge au premier mariage (APM).



OIC-OCI

Information Dept.



youtube.com/user/OICofficial



twitter.com/OIC_OCI



instagram.com/oic.oci



facebook.com/oicinenglish